



200 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1999 LUNDI 28 AVRIL 2014

Brazzaville-Kinshasa

Le trafic fluvial à la peine



Les personnes rapatriées, au beach de Brazzaville, attendant de traverser

Au beach de Brazzaville, la situation était à peine tenable vendredi et samedi. De nombreuses familles originaires de la République démocratique du Congo (RDC), touchées par l'opération de lutte contre l'immigration irrégulière et le banditisme dite « Mbata ya bakolo », attendaient désespérément les moyens du retour au bercail qui n'arrivaient qu'au compte-gouttes.

D'autre part, des jeunes Brazzavillois étudiant à Kinshasa, eux aussi obligés de rentrer au pays suite à des menaces verbales et exactions isolées dont ils seraient l'objet de la part de certains Kinois, n'ont pas facilité la tâche aux gestionnaires du trafic entre

les deux capitales. Conséquence : des foules amassées au port fluvial, le beach, de Brazzaville font craindre qu'un incident fâcheux survienne.

Page 7

MARCHÉS PUBLICS

L'Autorité de régulation amorce les « recours »

Une mission de l'Autorité de régulation des marchés publics s'est rendue le 25 avril à Gamboma, dans le département des Plateaux, où son comité des audits et des enquêtes a confronté les représentants d'une entreprise d'exécution et ceux du maître d'œuvre du projet de construction du Centre d'enseignement, de formation et d'apprentissage de cette localité. L'opération visait à lever le voile sur les vraies raisons de l'interruption des financements destinés à ce marché. Elle marque le début des recours par l'ARMP, dans le cadre de ses contrôles a posteriori de la mise en œuvre des commandes publiques.

Page 5

ÉDITORIAL

Participer

Page 2

DÉPARTEMENT DU NIARI

Des ex-combattants favorables à la révision de la Constitution

Des ex-combattants du département du Niari, regroupés au sein d'une mutuelle dénommée « Dynamique pour la paix », ont exprimé, le 26 avril à Dolisie, en présence de leur président d'honneur, le ministre Pierre Mabiala, leur souhait de voir le président de la République changer la Constitution actuelle du Congo. « Nous trouvons dans le changement de la Constitution un intérêt républicain pour des besoins de continuité, de paix et de développement ; vu que notre pays est, depuis la sortie de la guerre, à reconstruire. Nous voulons que cette dynamique de reconstruction se poursuive », a précisé le président de la Dynamique pour la paix dans la commune de Mossendjo, Éric Valtazar Ngouloubi.

Page 2



DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

Aimé Emmanuel Yoka s'explique devant les députés

Répondant à une question du président du groupe parlementaire de l'Upads (opposition) à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice et des droits humains a déclaré, le 25 avril lors de la séance des questions orales avec débat au gouvernement, que la révision de la Constitution n'a jamais été à l'ordre du jour d'une réunion du gouvernement. Aimé Emmanuel Yoka a cependant invité les parlementaires, détenteurs de l'initiative de la révision de la Loi fondamentale concurrentement avec le président de la République, de prendre leurs responsabilités en lançant le débat sur les institutions de la République. « La question de la révision de la constitution, a-t-il estimé, n'est pas une question juridique, elle est éminemment politique ». Et de s'interroger : « Est-ce que nos institutions actuelles sont bonnes ? »

Page 3

ÉDITORIAL

Participer

Dans un peu plus d'un mois débutera à Rio de Janeiro une Coupe du Monde de football qui d'ores et déjà fait couler beaucoup d'encre et qui passionne les peuples sur les cinq continents. Mais comme la capitale du Brésil ne peut évidemment pas accueillir les centaines de millions d'hommes et de femmes qui vont à coup sûr se passionner pour la compétition et qui vivront pendant un mois au rythme des matchs, une question se pose avec de plus en plus d'acuité: celle de la retransmission des grands et petits moments de cette Coupe 2014.

Certes, les grandes chaînes de télévision se chargeront de retransmettre, en direct ou en différé, les faits marquants de la nouvelle compétition planétaire autour du ballon rond. Mais quels que soient les moyens mis en œuvre dans ce but, elles ne pourront faire mieux que de diffuser les matchs sur les écrans plus ou moins grands qui équipent les foyers, les bars ou les restaurants. D'où cette idée qui paraîtra sans doute folklorique à beaucoup, mais dont la concrétisation permettrait en réalité de faire profiter pleinement le grand public du spectacle qui se déroulera à des milliers de kilomètres de là, en plein cœur de l'Amérique latine: aménager ici et là des espaces où les fans de foot pourraient suivre en direct les péripéties de cette Coupe du Monde.

Prenons, pour illustrer ce propos, le cas de Brazzaville. Installer dans le cadre du stade Félix-Éboué, ou dans l'enceinte du stade Massamba-Débat un écran géant autour duquel se presseraient chaque jour, des heures durant, les centaines, les milliers de supporters des grandes équipes mondiales que compte notre capitale, n'a rien d'impossible. Cela permettrait à la population de suivre en direct les matchs les plus importants et d'assouvir, ce faisant, une passion collective qui ne cesse de grandir.

Un minimum d'organisation serait bien sûr nécessaire pour qu'une telle opération se déroule dans le calme et la sérénité, mais l'appel à des spécialistes permettrait de résoudre sans difficulté les problèmes techniques et humains qu'elle ne manquerait pas de poser. Est-il trop tard pour s'en préoccuper ?

Les Dépêches de Brazzaville

DÉPARTEMENT DU NIARI

Les ex-combattants soutiennent l'idée du changement de la constitution

Ces ex-combattants, des jeunes pour la plupart, et originaires du département du Niari sont aujourd'hui regroupés au sein d'une mutuelle dénommée

«Dynamique pour la paix». Ils ont organisé un meeting en salle, le 26 avril à Dolisie, en présence de leur président d'honneur, le ministre Pierre Mabiala. Solennellement, ils ont affiché clairement leur volonté de voir le président de la République changer la Constitution actuelle

À l'instar de leurs aînés et pères qui avaient, le 22 mars émis ce vœu, ces jeunes ex-combattants issus des districts du Niari et des communes de Dolisie et Mossendjo, ont à leur tour réitéré la nécessité de changer la Constitution du 20 janvier 2002 qui, selon eux, comporte deux verrous portant sur la délimitation du mandat présidentiel et sur l'âge du candidat à la magistrature.

« La Constitution du 20 janvier 2002 qui a permis au Congo de garantir la stabilité de ses institutions, d'acquiescer la paix et la sécurité, est aujourd'hui confrontée à une question d'intangibilité et d'immuabilité dans certaines de ses dispositions porteuses de nombreux vices susceptibles d'entamer les vertus de notre jeune démocratie », indique-t-on dans la déclaration de la Dynamique pour la paix.

Ainsi, se fondant sur ces raisons, et devant le besoin républicain de continuité et en harmonie avec l'engagement de changer la constitution pris par les filles et fils du Département du Niari, la Dynamique pour la paix a vivement exprimé sa volonté de soutenir fermement l'option populaire de changer la Constitution. « Nous demandons au président de



Pierre Mabiala face aux jeunes de la «Dynamique pour la paix » à Dolisie

la République de tout mettre en œuvre pour diligenter la procédure de changement de la constitution par référendum », ajoute la même déclaration.

Pour cette catégorie des jeunes, l'intérêt de la déclaration faite est de rappeler au peuple congolais que, hier, les ex-combattants du Niari étaient des belligérants.

Sur différents fronts des guerres, de 1997 et 1998, ils ont laissé des empreintes indélébiles. D'où leur refus de subir à nouveau ce calvaire. «Nous voulons que cette dynamique de reconstruction du pays se poursuive par leurs initiateurs, question de consolider et pérenniser les acquis d'aujourd'hui », a précisé le président de la Dynamique pour la paix de la commune de Mossendjo, Éric Valtazar Ngouloubi.

Prenant en effet acte de l'engagement exprimé par ces jeunes, Pierre Mabiala a promis transmettre fidèlement cette déclaration au président de la République à qui ils avaient, en tant que cadres et sages du Niari, formulé le même désir.

Une question cruciale

Depuis quelque temps, le débat sur une éventuelle modification de la Constitution du 20 janvier 2002 reste une préoccupation majeure au sein de la classe politique. Une question qui divise désormais les acteurs. Si ceux de la majorité sont favorables au changement de la Constitution, l'opposition voit dans cette question une violation flagrante des principes démocratiques.

Face à l'enjeu de l'heure, le président à qui ce changement est réclamé s'est dit être à l'écoute de tous sans pour autant se prononcer.

« J'écoute tout ce que vous dites, bon ou mauvais. Un jour viendra où je vais décider. Une seule hirondelle ne fait pas le printemps. Vous avez parlé, le président a entendu. Je tiens à vous remercier de votre franchise et courage parce que ce problème est crucial et capital pour l'avenir de notre pays », déclarait Denis Sassou N'Guesso le 22 mars à Dolisie devant quelques cadres et sages du Niari.

Guy-Gervais Kitina

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba

(chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence: Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétaire : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Molsignet, Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba,

Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

Le gouvernement s'explique

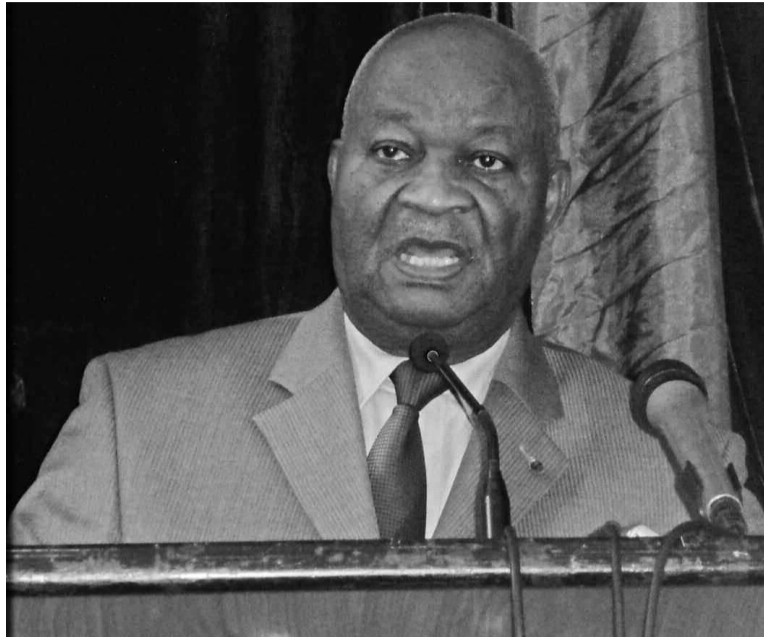
Pour de nombreux observateurs, la séance des questions orales avec débats au gouvernement, le 25 avril dernier, avait toute l'allure d'un "duel" entre le député Pascal Tsaty Mabiala de l'Upads (opposition) et le ministre de la Justice, Aimé Emmanuel Yoka.

Répondant à la question du parlementaire sur les motivations justifiant la révision de la Constitution à deux ans de la fin du mandat du président de la République, Aimé Emmanuel Yoka a indiqué que le point sur la révision de la Constitution n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour des réunions du gouvernement.

S'il y a des ministres qui ont ouvert le débat sur la révision de la Constitution, déclare le ministre Yoka, ils ont agi sans avoir reçu mandat du chef du gouvernement. Et de préciser que «la loi reconnaît l'initiative de la révision de la loi fondamentale concurrentement au président de la République et au Parlement.»

Le vrai débat doit concerner les institutions de la République

Dans son exposé, le ministre d'État Aimé Emmanuel Yoka a invité les députés à prendre toutes leurs responsabilités pour lancer, au moment opportun, un débat politique non pas sur la Constitution seulement mais sur les Institutions républicaines. « C'est à vous les parlementaires qu'il revient la charge de voter les lois et non au gouvernement », a-t-il ex-



Aimé Emmanuel Yoka devant les parlementaires

pliqué. Selon le ministre Yoka, «Les hommes politiques congolais ont pris l'habitude de compliquer les choses simples» alors que «La démocratie offre la possibilité à chaque citoyen de donner son point de vue sur les questions d'intérêt commun.»

Autre sujet d'intérêt : l'irrégularité des tenues des sessions criminelles. Le ministre de la Justice a indiqué que celles-ci se tiennent normalement chaque trimestre. Étant donné que l'organisation des sessions criminelles est onéreuse pour l'État, le ministère a suggéré que le traitement des affaires criminelles se fasse au fur et à mesure par les juges.

Le ministre de l'Intérieur face aux députés...

Invité à s'expliquer sur le retard accumulé dans la mise en œuvre des autres recommandations de la concertation politique de Dolisie, en dehors du Recensement administratif spécial, Raymond Zéphirin Mboulou a reconnu le retard, indiquant par ailleurs que le gouvernement est en train de tout mettre en œuvre pour l'application des autres recommandations. Il a informé les députés que le comité d'évaluation de la décentralisation s'active pour la réactualisation des textes régissant ce domaine en vue de les arrimer à la nouvelle donne politique. Raymond Zéphirin

Mboulou répondait ainsi au député Philibert Malonga qui évoquait la nécessité de réactualiser plusieurs lois sur la décentralisation au Congo dans la perspective de l'installation des prochaines assemblées locales.

La dégradation précipitée des voiries urbaines de Brazzaville a interpellé les députés qui ont soumis la question au ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, Jean Jacques Bouya. Ce dernier a simplement rappelé que le terrain sur lequel est bâti Brazzaville est marécageux et le bitume est l'ennemi de l'eau. Il a ajouté que les pluies diluviennes qui s'abattent sur la ville occasionnent le débordement des caniveaux. Mais il a assuré les élus du peuple que ces voiries urbaines sont faites suivant les normes standard de la construction des routes dans les villes.

Sur autre volet, Jean-Jacques Bouya a expliqué au député de Londela Kayes, Jean Louela Mboumba, pourquoi beaucoup d'ouvrages prévus dans sa circonscription électorale tardent à être achevés alors que cela fait déjà huit ans que la municipalisation est passée par le département du Niari. « Nous sommes en train de faire le point des chantiers inachevés de la municipalisation sur l'ensemble du territoire national. L'objectif du ministère est soit de changer d'entrepreneur, soit d'aider l'entreprise d'origine à régler la situation qui l'empêche à

continuer les travaux. Partout où la municipalisation est passée, on trouve plusieurs projets préfectoraux encore inachevés. Le travail d'évaluation de ces chantiers amorcé par le ministère est terminé. Les députés peuvent passer consulter un bottin que nous avons édité à cet effet », a indiqué Jean Jacques Bouya.

C'est avec la même assurance que le ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux a répondu à Épiphanie Kidzié au sujet des études en cours pour la construction des voiries urbaines à Jacques-Opangault, un quartier du 9^e arrondissement Djiri.

L'autre ministre à être monté à la tribune était celui des Hydrocarbures, André Loemba, interpellé par le député Pierre Bassouama. Ce dernier s'interrogeait sur la rareté du pétrole lampant dans les stations-service et sur les conditions de sa vente qui exposait la population à plusieurs dangers. Le ministre Loemba a reconnu que l'activité de revente des produits pétroliers est autorisée par le ministère sauf que, dans ce cadre, a-t-il dit, le contrôle est assuré par l'Agence de régulation de l'Aval pétrolier. En outre, il a assuré la représentation nationale que le ministère s'emploie à rapprocher les produits pétroliers des consommateurs. C'est ainsi, a-t-il poursuivi, qu'il est mis sur certains cours d'eau du Congo des barges flottantes qui assurent la vente des produits pétroliers.

Roger Ngombé

LE FAIT DU JOUR

La procession des sages du Congo

Par quel bout saisir ce débat en cours au Congo-Brazzaville sur le changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002 ? Est-ce par celui des politiques, habitués à se lancer des invectives acérées lorsqu'ils doivent défendre leur morceau ? Est-ce par celui des constitutionnalistes dont, de manière générale, le travail consiste à trouver, avec des marges d'erreur parfois déroutantes, la forme juridique qui convient aux aspirations de la population et des décideurs qui le leur demandent ? Serait-ce, enfin, par celui des intellectuels, souvent écartelés entre leur domaine intrinsèque de réflexion et les pressions émanant de ceux au nom de qui ils se résignent parfois à défendre bec et ongles les opinions, les idées et les ambitions ?

En l'espace d'un mois, comme chacun a pu le voir, la part prise par les sages dans la discussion évoquée plus haut est apparue prépondérante. Si l'on constate qu'ils n'ont pas tous eu recours aux méthodes propres à leur mode de fonctionnement pour s'exprimer sur un sujet aussi controversé, les dépositaires de la sagesse ancestrale vont pourtant vite. On se trouve à un tournant où, ayant décidé de prendre

les devants, ils défendent une cause qui n'est plus taboue. De la même façon que l'eau débordant d'une canalisation glisse en silence et arrive à vos pieds pendant que vous êtes occupé à regarder le petit écran, la démarche des sages du Congo pourrait, à terme, atteindre son point de non-retour et s'imposer comme une réalité dont il faudra s'occuper.

Sauf d'imaginer un scénario contraire qui arrêterait la machine ainsi lancée, la mobilisation observée chez les sages de la Likouala, du Niari, de la Sangha et de la Bouenza le sera sans doute dans les jours, les semaines et les mois à venir, parmi ceux des autres départements du Congo. On ne sera que peu surpris de voir la Lékoumou, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, les Plateaux, le Pool, Pointe-Noire, le Kouilou et Brazzaville présenter chacun à son tour le cahier des charges invitant à la révision de la loi fondamentale. Les sages de ces départements profiteront soit de la présence du chef de l'État chez eux, soit d'une rencontre solennelle entre eux pour s'exprimer à haute voix sur cette question cruciale, sur laquelle, bien entendu, les avis restent tranchés.

Le jour où le fait accompli des sages atteindra son objectif, il restera pourtant l'essentiel du débat : que voudrait-on réellement introduire dans l'éventuelle future constitution ? Telle sera la question fondamentale. À plusieurs reprises, sans faire de propositions concrètes, les rares personnes qui ont pris la parole en faveur du changement se limitent, en quelque sorte, à réclamer une constitution à visage local, qui prendrait en compte les réalités nationales, s'appuierait sur «nos us et coutumes». Ce sont là, à une nuance près, des paroles en l'air qui mériteraient d'être explicitées. Quelle place prendront par exemple les instances traditionnelles dans cette loi fondamentale à venir ? Quel rôle les royaumes et les chefferies tiendront-ils dans la future configuration institutionnelle ? Qu'est-ce qui manque dans la constitution du 20 janvier et qui gagnerait à être inscrit en bonne place dans la prochaine ?

Voilà autant de questions que les sages seuls ne pourront prétendre résoudre. Au demeurant, refuser de prendre en compte leurs revendications, leurs incantations si on veut, rejeter en bloc une palabre dans ce sens ne servirait pas nécessairement la cause de ceux

qui ne voient dans ce mouvement qui risque d'être de masse que de la simple manipulation politicienne. Dans le moment présent où les partis politiques au Congo ont pour la plupart fait faillite moralement et spirituellement, les balises que posent les sages risquent d'avoir les ramifications d'une toile d'araignée capable d'apprivoiser jusqu'aux inconnus qui passent leur route. Communication et marketing politique n'auraient-ils aucun rôle à jouer en démocratie ?

De quatre déclarations actuellement, si les adhésions à l'idée d'une nouvelle constitution mobilisent à terme dans les douze départements du Congo, la marge de manœuvre des réprobateurs pourrait s'avérer étriquée. Les sages auront gagné la partie, presque une petite bataille, car ils ne serviront l'intérêt général que lorsque les auteurs de la future loi fondamentale en inscriront le caractère impersonnel dans du marbre et banniront à jamais la façon brouillonne et agitée de réfléchir à la cause nationale qui les a toujours caractérisés, eux et leurs prédécesseurs.

Gankama N'Siah



S.N.E
 SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ
 Siège Social : Bd Denis SASSOU NGUËSSO
Cellule de Gestion des Marchés Publics
 BP. 95 – Tél. /Fax. : 222 81-06-58
 BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

ERRATUM

Concerne : Avis d'Appel D'offres n°043F/SNE/DG/CGMP/2014.
 Publié dans le numéro 1985 du 10 avril 2014 des Dépêches de Brazzaville.

Lire au point 4 :
 Les candidats peuvent se procurer un exemplaire du dossier d'appel d'offres contre un paiement non remboursable de 300 000 frs CFA payable en espèces ou par cheque certifié libellé au nom de la SNE.

Au lieu de : 125 000 Frs payable en espèces.

Brazzaville, le 17 AVR 2014

Le Directeur Général
 Président du Directoire

Louis KANOHA ELENGA.-

PROMO VISA – DUBAI

Prix : 65.000FCFA (du 07 avril 2014 au 07 juillet 2014)
 Kasstour Partenaire de Direct-Africa

Nos services :

- Vente des voitures toutes marques (neuves et occasions)
- Vente de pièces détachées à votre demande
- Agence de voyage (vente de billet d'avion de toutes destinations)
- Obtention de visa (Dubai, Chine, Afrique du sud etc.)
- Assistance à l'aéroport de Dubaï
- Transport des marchandises (frets maritime et aérien)

Veillez nous contactez à l'adresse suivante :

Brazzaville (croisement avenue de la paix, rue Mayama N° 84 Mougali)
 Tél : 05 009 00 90/ 06 626 50 81 / 06 926 18 92
 Email : directafricabzv@yahoo.fr, kasstour@yahoo.fr
 Pointe-Noire 476 Boulevard Félix Tchicayas-OCH
 Tél : 05 533 17 87/ 06 628 61 67
 Email : directafricapnr@gmail.com



BUROTOP IRIS



www.burotop.com

Ordinateur de bureau DELL

- Processeur Intel Dual Core à 2.9 GHz
- Mémoire RAM à 4 Go
- Disque dur à 500 Go
- Ecran plat 20"
- Garantie 1 an

+ Onduleur EMERSON LIEBERT de 650 VA

+ Multiprises APC

+ Imprimante HP 2516 Multifonction couleur

399.000 FCFA HT

Cette offre est Hors taxes et réservée aux particuliers, dans la limite de 5 pièces par personne. Le paiement doit être fait CASH et aucun rambourne ne pourra être accordé.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 898 - 08 689 60 80
 POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Mabou - après Rond Point Kassal - Tel: 04 463 53 53 - 06 958 87 88

**Pas de crédit ?
 Garde le SOURIRE avec**

**WARID
 SO-V-NGA**

Appelle maintenant, Paie plus tard.

Pour emprunter du crédit de communication :
 Compose *1818*1# OK pour obtenir 100 FCFA de crédit.
 Compose *1818*2# OK pour obtenir 200 FCFA de crédit.

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge
 Offre soumise à conditions.

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123



WARID
 Passer à l'action

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

□ « Tant que ne seront pas résolus radicalement les problèmes des pauvres, en renonçant à l'autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, et en attaquant les causes structurelles de la disparité sociale, les problèmes du monde ne seront pas résolus, ni en définitive aucun problème. La disparité sociale est la racine des maux de la société ».

Le pape François, Le Monde, 25 avril 2014

□ « La Constitution est la mère des lois, mais avant même de songer à respecter une Constitution, il faut respecter les lois. C'est une question de bon sens ! »

Mehdi Jomâa, Premier ministre tunisien, Jeune Afrique, 24 avril 2014

□ « Des collectivités démocratisées, où les citoyens auraient leur mot à dire, grâce à des modes de scrutins proportionnels, de nouveaux modes d'interventions citoyennes, seraient beaucoup plus efficaces pour répondre aux défis d'aujourd'hui. »

Christian Favier, sénateur (PCF), président du conseil général du Val-de-Marne, L'humanité, 26 avril 2014

□ « L'athéisme ne fait pas du hasard sa religion ; Il est une pensée modeste là où les religions sont des pensées totalitaires, totalisantes, explicatives de la totalité par un principe simple, dieu... »

Michel Onfray, philosophe français, Le point, n°2146 du 31 octobre 2013

□ « Aujourd'hui tout le monde a du talent ou croit en avoir. Ça ne suffit pas, il faut travailler (...) »

Stephen King, écrivain américain, Le Point n°2146

□ « Certes, on ne peut pas tout attendre de l'école. Mais si on n'attend rien, autant la fermer. »

Marie Duru-Bellat, sociologue française, Libération, 18 avril 2014

**Appel à la candidature pour un poste d'enquêteur temporaire
Projet à la recherche des enquêteurs dynamiques qui parle les langues ouest africaines. Qualifications : maîtrise d'une ou plusieurs langues de l'ouest exigée.
Pour postuler : appelez le 05 613 00 68**

LOI ÉLECTORALE

Le MCDDI fait une proposition d'amendements

Le bureau exécutif national du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) s'est penché sur la question, le 25 avril à Brazzaville.

Le parti entend faire des propositions concrètes qui seront soumises au Parlement. L'objectif est clair comme l'explique Jean-Bonard Moussodia, un membre du

bureau politique : « Dans ce pays on a tendance à dire que la majorité présidentielle organise toujours des élections truquées. Pour que les élections se déroulent dans la transparence, le MCDDI fait des propositions concrètes afin que nous partions vers des élections apaisées. Pour le moment, nous sommes fixés sur les élections locales. »

Il s'agit, selon le Mccdi, d'aller vers des élections apaisées. Sont visés dans ladite loi, les articles 12, 15, 16, 17, 27 et 95 qui a connu une légère modification. Le Mccdi propose de passer à l'encre indélébile ayant 25% de nitrate d'argent. L'autre proposition fondamentale porte sur l'introduction du bulletin unique lors des scrutins afin d'éviter la fraude et la corruption.

Josiane Mambou Loukoula

MARCHÉS PUBLICS

L'ARMP démarre avec sa mission de recours

La sous-préfecture de Gamboma, dans le département des Plateaux, est retenue comme le point de départ d'une série d'enquêtes que l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) va conduire sur l'ensemble du territoire national. Celles-ci se feront à travers son organe de recours

L'ARMP est un organe de contrôle, de régulation et de recours. Jusqu'à maintenant, elle n'avait travaillé que

sur les deux premiers volets : le contrôle et la régulation. Elle aborde avec le chantier du CEFA de Gamboma, le troisième volet, celui du recours. Ainsi, cette mission conduite par le directeur général de l'ARMP, David Martin Obami, est réalisée conformément à l'article 2 du décret du 20 mai 2009 ayant trait au contrôle a posteriori de la passation et de l'exécution des marchés publics et délégation des services publics. Cet article stipule : « L'Autorité de régulation des marchés publics fait réaliser des audits techniques et financiers en vue de contrôler a posteriori la mise en œuvre de la réglementation des marchés publics. À cette fin, elle commande, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés, et transmet aux autorités compétentes les cas des violations constatées aux dispositions légales et réglementaires en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ou délégations de service public. » par ailleurs, dans cette localité, le



Les différentes parties sur le terrain (photo Adiac)

contentieux porte sur l'entreprise Arc en Ciel, attributaire d'un marché du centre d'enseignement de formation et d'apprentissage (CEFA) pour le compte du ministère de l'Enseignement technique professionnel. Étant informé qu'il existe au niveau de l'ARMP, un organe de recours, Les responsables de la société ont saisi l'une des instances de cet organe, le comité des audits et des enquêtes. Cette plainte porte sur l'interruption des financements prévus pour la réalisation du projet du CEFA de Gamboma, par le maître d'ouvrage. Dossier en main, l'ARMP a convié les deux parties sur le chantier. Une séance de confrontation qui s'est déroulée le 25 avril en présence des autorités locales bénéficiaires du projet. Pour cette circonstance, et jouant la carte de l'objectivité, l'ARMP était appuyée par des ingénieurs en construction en vue d'une évaluation réelle du niveau d'exécution des travaux. Les conclusions de cette évaluation du projet seront consignées dans un rapport qui sera mis à la disposition du comité des audits et des enquêtes de

l'ARMP. C'est cet organe qui donnera une suite administrative au dossier. Visiblement, l'entreprise a repris confiance au regard de la manière dont les choses se sont déroulées. Elle se dit prête à continuer avec le chantier.

Entre temps, quelques travaux sont visibles, notamment deux bâtiments de salle de classe et un autre à caractère administratif. « Arc en Ciel » reconnaît qu'il lui reste quelques travaux de finition. « Nous avons saisi l'ARMP pour continuer les travaux. Nous avons démarré ce chantier en 2006 et avons arrêté pour des raisons indépendamment de notre bonne volonté (...) », a déclaré Antoinette Boukono, représentante de la société.

« C'est une évaluation qui nous a permis de mesurer le travail abattu et ce qui reste à faire. Dans notre façon de voir les choses, nous pensions que le chantier concernait un collège technique. Mais nous sommes édifiés sur la nature de la structure à mettre en place », a souligné le sous-préfet de Gamboma, Pierre Ebara.

Nancy France Loutoumba



INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 | +242 06 992 04 91
E-mail : iprc@iprc-training.org / Site web: www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez-nous aux numéros indiqués ci-dessus.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
GMP06	Suivi et contrôle d'exécution des marchés publics	5 jours	09 au 13 juin 2014
FF3	Gestion de la fiscalité de la paie	3 jours	10 au 12 juin 2014
EP10	Gestion de bureau et administration pour assistants administratifs et secrétaires de direction	4 jours	16 au 19 juin 2014
MDP03	Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet	15 jours	16 juin au 04 juillet 2014
GMP05	Gestion des délais dans l'exécution des contrats des marchés publics : élaboration et suivi du plan de passation des marchés	5 jours	23 au 27 juin 2014



AVIS À MANIFESTATION D'INTERET N° 006-MEFPPPI-PADE-CPM 2014

Relatif à la constitution du Registre des prestataires de service agréés (personnes morales) du Fonds d'Appui à Coûts Partagés

1-OBJET

Dans le cadre de la composante 2 du projet d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE), il a été mis en place un fonds de subventions dit Fonds d'Appui à Coûts Partagés (FACP), avec une dotation initiale d'environ deux milliards et demi de francs CFA pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers la formation et la mise à disposition de consultants. Le fonds intervient dans les secteurs de l'agroalimentaire, des transports et logistiques, de la transformation du bois, des BTP, des mines, de l'artisanat du tourisme et de l'hôtellerie. Le fonds finance jusqu'à hauteur de 80% du coût global des programmes présentés par les PME/PMI candidates qui prendront en charge les 20 % restants.

Afin d'apporter une assistance efficace à ses bénéficiaires, le FACP a constitué un registre des prestataires de service agréés qui est appelé à s'enrichir continuellement. A cet effet, le FACP lance cet avis à l'endroit de consultants personnes morales (firmes, cabinets conseil, institutions de formation, ONG, organisations professionnelles, associations de cadres retraités ou autres types d'institution etc) et les invite à soumettre une demande d'inscription pour figurer dans son registre des prestataires de service agréés

L'objectif poursuivi par le FACP est d'apporter une assistance efficace à ses bénéficiaires au travers des prestataires qu'il identifiera pour

composer ainsi un registre des prestataires de service agréés constitué de consultants personnes morales.

2 – PROFIL RECHERCHE (Qualifications académiques et professionnelles) :

Les conditions pour être inscrit au registre sont les suivantes :

- Etre une personne morale;
- Avoir un extrait du registre du commerce ou équivalent dans certains pays, le NIU pour les sociétés, le récépissé pour les Associations ou ONG ;
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans l'un des domaines de compétences recherchés (cités plus haut) ;
- Fournir une liste de références de projets de consultance réalisés ;
- Pouvoir justifier d'un minimum de cinq (5) projets ayant produit des résultats vérifiables dans l'un des domaines de compétences ou secteurs cités plus haut, avec des clients de référence.

3- DOMAINES D'EXPERTISE SOLLICITE

Les cabinets ou structures doivent posséder une expérience pertinente dans le conseil ou l'appui aux entreprises évoluant dans l'un des domaines ci-après :

- l'agroalimentaire;
- le développement des filières;
- l'industrie du bois;
- les mines;
- la pêche et les techniques de transforma-

tion des produits de la pêche;

- la logistique et les transports;
- le tourisme et l'hôtellerie ;
- l'artisanat.

Pourront également être intégré dans le registre les personnes morales intervenant dans les domaines transversaux suivants :

- la certification et le contrôle de qualité
- la création d'entreprise;
- la gestion d'entreprise et les techniques de négociation;
- le droit et la fiscalité;
- la formation (formulation des plans et programmes, évaluation) ;
- la mise en relation entreprises-université;
- la communication et le marketing;
- les technologies de l'information et de la communication;
- les questions du genre ;

4-DOSSIERS DE DEMANDE D'INSCRIPTION ET PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Le dossier de demande d'inscription au registre des personnes morales doit contenir les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription pour les personnes morales (peut être obtenu au siège du FACP ou par courrier électronique en transmettant une demande à l'une des adresses électroniques ci-dessous);
- Les copies certifiées de l'extrait du registre du commerce et du document d'identification fiscale;

- Les curriculum vitae des experts.

Les demandes reçues seront examinées par un comité d'enregistrement des prestataires. À l'issue du dépouillement et de l'analyse des dossiers de demande, les cabinets retenus recevront une notification écrite de la décision du comité.

5- DEPOT DE DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt portant la mention «avis pour la constitution du registre des prestataires de service agréés du Fonds d'Appui à Coûts Partagés : personnes morales » peuvent être déposées sous pli fermé ou transmises par voie électronique au plus tard le mardi 20 mai 2014 aux adresses indiquées ci-dessous.

5-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires (termes de référence notamment) relatifs à cet avis à manifestation d'intérêt pourront être obtenus au siège du projet sis 05 et 06 Rue Isaac Locko, dans le secteur de Blanche Gomez ou par courrier électronique adressé à info@facpcongo.org ou cnsobekela@facpcongo.org ou pade.pacadec@yahoo.fr.

Fait à Brazzaville, le 16 avril 2014

Le Coordonnateur du PADE

Joseph MBOSSA



AVIS À MANIFESTATION D'INTERET N° 005-MEFPPPI-PADE-CPM 2014

Relatif à la constitution du Registre des prestataires de service agréés (personnes physiques) du Fonds d'Appui à Coûts Partagés

1-OBJET

Dans le cadre de la composante 2 du projet d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE), il a été mis en place un fonds de subventions dit Fonds d'Appui à Coûts Partagés (FACP), avec une dotation initiale d'environ deux milliards et demi de francs CFA pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers la formation et la mise à disposition de consultants. Le fonds intervient dans les secteurs de l'agroalimentaire, des transports et logistiques, de la transformation du bois, des BTP, des mines, de l'artisanat du tourisme et de l'hôtellerie. Le fonds finance jusqu'à hauteur de 80% du coût global des programmes présentés par les PME/PMI candidates qui prendront en charge les 20 % restants.

Afin d'apporter une assistance efficace à ses bénéficiaires, le FACP a constitué un registre des prestataires de service agréés qui est appelé à s'enrichir continuellement. A cet effet, le FACP lance cet avis à l'endroit de consultants personnes physiques (consultants individuels) et les invite à soumettre une demande d'inscription pour figurer dans son registre des prestataires de service agréés

L'objectif poursuivi par le FACP est d'apporter une assistance efficace à ses bénéficiaires au travers des prestataires qu'il identifiera pour composer ainsi un registre des prestataires de service agréés constitué de consultants individuels

2 – PROFIL RECHERCHE (Qualifications académiques et professionnelles) :

- Etre diplômé de l'enseignement supérieur avec un diplôme minimum Bac+4 ;
- Justifier d'une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans

dans les domaines requis par le FACP.

3- DOMAINES D'EXPERTISE SOLLICITE

Les candidats doivent posséder une expérience pertinente dans le conseil ou l'appui aux entreprises évoluant dans l'un des domaines ci-après :

- l'agroalimentaire;
- le développement des filières;
- l'industrie du bois;
- les mines;
- la pêche et les techniques de transformation des produits de la pêche;
- la logistique et les transports;
- le tourisme et l'hôtellerie ;
- l'artisanat.

Pourront également être intégré dans le registre les personnes physiques intervenant dans les domaines transversaux suivants :

- la certification et le contrôle de qualité
- la création d'entreprise;
- la gestion d'entreprise et les techniques de négociation;
- le droit et la fiscalité;
- la formation (formulation des plans et programmes, évaluation) ;
- la mise en relation entreprises-université;
- la communication et le marketing;
- les technologies de l'information et de la communication;
- les questions du genre ;

4- DOSSIERS DE DEMANDE D'INSCRIPTION ET PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Le dossier de demande d'inscription au registre des per-

sonnes physiques doit contenir les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription pour les personnes physiques (disponible au siège du projet ou par courrier électronique);
- Le curriculum vitae.

Les demandes reçues seront examinées par un comité d'enregistrement des prestataires. À l'issue du dépouillement et de l'analyse des dossiers de demande, les candidats recevront une notification écrite de la décision du comité.

5- DEPOT DE DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt portant la mention «avis pour la constitution du registre des prestataires de service agréés du Fonds d'Appui à Coûts Partagés : personnes physiques» peuvent être déposées sous pli fermé ou transmises par voie électronique au plus tard le mardi 20 mai 2014 aux adresses indiquées ci-dessous.

5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires (termes de référence notamment) relatifs à cet avis à manifestation d'intérêt pourront être obtenus au siège du projet sis 05 et 06 Rue Isaac Locko, dans le secteur de Blanche Gomez ou par courrier électronique adressé à info@facpcongo.org ou cnsobekela@facpcongo.org ou pade.pacadec@yahoo.fr.

Fait à Brazzaville, le 16 avril 2014

Le Coordonnateur du PADE

Joseph MBOSSA

RETOMBÉES DE L'OPÉRATION "MBATA YA BAKOLO"

Plus de 500 étudiants congolais en RDC regagnent Brazzaville

Plus de 500 étudiants congolais victimes de violences diverses de la part de certaines populations de Kinshasa ont regagné Brazzaville, samedi matin par le Beach grâce à un bateau affrété par les autorités

Victimes des effets collatéraux de l'opération "Mbata ya Bakolo" lancée à Brazzaville par la police congolaise, le 4 avril, pour contrer le banditisme et lutter contre l'immigration clandestine, des étudiants congolais, particulièrement ceux de la province de Kinshasa, ont évité le pire en faisant le choix de rentrer à la maison malgré eux. Il était 11 heures lorsqu'ils sont sortis du Beach de Brazzaville envahi depuis quelques jours par les ressortissants de la RDC qui regagnent en masse leur pays. Valises en main, sacs à dos pour certains et drapeau tricolore en exhibition, c'est nonchalamment qu'ils se sont dirigés vers la sortie pour saluer les parents et amis venus les accueillir devant l'immeuble du 5-février. Dans ces retrouvailles inopportunes, aucune autorité compétente pour conforter ces étudiants qui voient toute une année scolaire compromise.

Mais pourquoi ont-ils décidé de rentrer ?

L'amplication et la distorsion que la presse kinoise a faites dans le traitement de l'opération "Mbata ya Bakolo" ont chauffé les esprits des populations de Kinshasa qui ont décidé de s'en



Les étudiants congolais à la sortie du Beach de Brazzaville

prendre maladroitement aux ressortissants congolais, étudiants compris. Mis au pilori dans les quartiers et cibles d'agressions verbales et physiques, ces étudiants ont craint pour leur sécurité, explique l'un d'eux. « Nous sommes menacés dans les quartiers. À l'université, la violence a commencé à monter par des influences et autres agissements. Ils nous demandent de rentrer chez nous. Nous rentrons par mesure de prudence », raconte un étudiant en médecine à Bel Campus. « Si nous rentrons, c'est parce qu'au regard du rapatriement des sujets de la RDC qui ne sont pas en règle, la population a décidé de molester tous

les Brazzavillois et étudiants. Pour des mesures de sécurité nous avons décidé de rentrer chez nous », complète Gony, étudiant en 2^e année de médecine. Grâce à l'Association des étudiants congolais évoluant en RDC, l'initiative a été prise afin d'alerter tous les étudiants de regagner l'ambassade du Congo à Kinshasa. C'est par le biais de cette coordination que plus 500 étudiants ont été hébergés à l'ambassade, depuis jeudi, dans

des conditions que l'on peut imaginer difficiles. « L'ambassade nous a pris en charge. Nous étions environ 500. Les autres nous ont rejoints pour traverser aujourd'hui. Nous sommes autour de 600 étudiants rentrés ce matin. Ceux qui sont restés ne mesurent certainement pas l'ampleur de la situation », explique un étudiant finaliste en Télécommunication. Mais comment rattraper toute une année universi-

taire dont les examens de fin d'année sont prévus en juin prochain ?

La question fâche et les étudiants commentent. « Nous ne sommes pas contre l'opération Mbata ya ba kolo. Mais il fallait attendre que les enfants partent en vacance pour régler le problème. Même les Kinois qu'on rapatrie ont des enfants à l'école. Donc nous on doit sacrifier notre vie pour cela ? », s'interroge un finaliste de l'IPG, étudiant en forage et production.

Devant le regret de perdre une année de cours et, peut-être, de voir être hypothéquée toute une formation, les étudiants congolais en appellent « au ressaisissement des deux gouvernements ». « Nous avons nos papiers, nos titres de séjour et cartes consulaires. Pourquoi devons-nous subir ? », se demandent-ils. Si dans la province de Kinshasa la majorité des étudiants congolais sont rentrés, ceux évoluant dans d'autres régions ne semblent pas être inquiétés pour l'heure.

Pourvu que le venin de la désinformation n'incite pas les populations à la bêtise.

Quentin Loubou

La police met en garde contre toute atteinte aux citoyens étrangers

Dans un communiqué de presse du vendredi 25 avril, la direction générale de la police avertit tout individu qui par ses paroles, ses gestes et attitude, contribuerait à mettre en péril la vie des citoyens étrangers vivant en République du Congo

L'initiative des autorités policières vient du constat fait sur des « élans de vengeance, de représailles ou d'intimidation de certains citoyens congolais envers les sujets étrangers en situation irrégulière » comme l'a expliqué le Directeur de la sécurité

publique et porte-parole de la police, le colonel Jules Monkala Tchoumou. En effet, « L'opération Mbata ya Bakolo est une opération de police et il n'y a que les policiers pour faire respecter la réglementation », souligne le communiqué. La participation des populations à l'opération ne doit se faire que dans le cadre des renseignements à la police sur les « foyers criminogènes », et rien, précise le document, « ne doit justifier le moindre écart de comportement, la moindre violence de la part de nos compa-

tristes ».

Démarrée le 4 avril, l'opération "Mbata ya Bakolo" vise à éradiquer l'insécurité, le phénomène "Koulouna" et à lutter contre l'immigration clandestine. Une opération, selon la police, appréciée à sa juste valeur par les populations brazzavilloises. Les autorités de la police assurent que toutes les dispositions ont été prises pour faire respecter les droits des uns et des autres.

Q.L.

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Des étudiants expriment leur colère

Des étudiants congolais, en provenance de Kinshasa, sont arrivés à Brazzaville. Le traitement subi par ces derniers en RDC a fâché les étudiants de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville. Signe tangible de leur colère, le boycott des cours le 25 avril.

« Nous avons boycotté les cours pour manifester notre mécontentement pour nos amis rapatriés sur Brazzaville qui fréquentaient une université. Ils sont partis pour apprendre donc ils disposent de papiers. Il y a des sujets de RDC qui sont en règle avec l'État et ne sont pas touchés à Brazzaville. L'opération rapatrie les sujets en situation irrégulière. Le boycott des cours est certes condamnable, mais nous avons jugé bon de défendre l'intérêt des étudiants. On peut tout accepter, mais on ne permettra pas qu'un de nos étudiants soit maltraité ailleurs de cette façon. »

Cette situation est la conséquence de l'opération « Mbata ya Bakolo », lancée à Brazzaville et qui s'étendra sur tout le territoire national. Les étudiants congolais ont expliqué que les RD-Congolais ne devaient pas en vouloir au gouvernement congolais, car la loi exige d'avoir des papiers pour résider dans un pays quelconque. Ils doivent reconnaître que le Congo est un pays hospitalier : ils viennent comme ils veulent sans se faire identifier auprès des autorités compétentes et certains se sont livrés librement à des actes de banditisme et ont donné la mort à nos citoyens.

« Ils vivent au Congo depuis longtemps, ils sont même dans nos petits villages, mais certains ont abusé des Congolais en commettant des actes regrettables », a dit un étudiant.

Cependant, ces étudiants ont apprécié l'opération « Mbata ya Bakolo » : « Nous sommes d'accord avec la police pour cette opération mal perçue par les ressortissants de la ville de Kinshasa. Ils n'ont pas raison de maltraiter nos populations qui se sentent déjà en insécurité. »

Lydie Gisèle Oko

Le trafic fluvial presque arrêté

Ceci est la conséquence du rapatriement des Kinois en situation irrégulière à Brazzaville décidé dans le cadre de l'opération « Mbata ya Bakolo » lancée le 4 avril dernier pour rétablir la sécurité dans certains quartiers de la ville.

Plusieurs ressortissants de RDC, en situation irrégulière à Brazzaville, ont été rapatriés dans leur pays. Le nombre de personnes concernées et l'insuffisance des moyens de transport ont vite fait de compliquer la situation au point de faire craindre des débordements ou des récupérations. Constatant que le grand bac de l'Onatra (RDC) était toujours hyper chargé et craignant un éventuel danger, le gouvernement du Congo Brazzaville a affrété le grand bac du Chantier naval de

transport fluvial (Cntf) pour ramener les Kinois chez eux. Celui de l'Onatra, jugé commercial, ne le fait plus à cause du coût. Mais, depuis l'après-midi du 23 avril, le gouvernement de la RDC a déployé deux unités navales couplées pour ramener ses ressortissants au bercail.

Outre les expulsés, il y a aussi des Kinois qui traversent volontairement et en toute sécurité avec leurs biens pour s'organiser et revenir au Congo où ils exercent quelques activités lucratives. Ces personnes ont compris le but de l'opération. Avant de quitter Brazzaville, elles se sont fait enregistrer au service consulaire de leur ambassade. Des sources bien informées, le trafic ne peut reprendre normalement qu'à la fin des convois de l'opération

«Mbata ya Bakolo ».

Un véritable manque à gagner

L'interruption momentanée du trafic fluvial entre Brazzaville et Kinshasa a un impact négatif sur l'économie de deux sociétés de transport fluvial, le Cntf pour le Congo et l'Onatra pour la RDC. Ces deux sociétés étatiques qui font des bonnes recettes au jour le jour, restent suspendues à cette opération.

Les commerçants des deux rives, habitués à faire de la navette en pâtissent eux aussi. Parmi ceux-ci, les changeurs de monnaie installés au centre ville de Brazzaville. Seuls les patrons des canots rapides gardent la tête hors de l'eau car, comme le reconnaissent certains voyageurs réguliers, il n'y a que ces moyens qui font la navette commerciale.

Bruno Okokana



ANNONCE

Le Musée Galerie du Bassin du Congo présente du 25 avril au 25 juillet 2014, l'exposition spéciale de l'artiste peintre-sculpteuse congolaise, Rhode Bath-Schéba Makoumbou. Thème de l'exposition : Du rappel au repère » sculptures contemporaines. Adresse: 84, bld Denis Sassou N'Guesso, Immeuble Les Manguiers (Mpila) dans l'enceinte "Des Dépêches de Brazzaville"



Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

- ASSURANCE AUTOMOBILE
- ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
- ASSURANCE MALADIE
- ASSURANCE INCENDIE
- ASSURANCE VOYAGE
- ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
- ASSURANCE TRANSPORT
- ASSURANCE SCOLAIRE
- ASSURANCE GLOBALE BANQUE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise dès maintenant!

AMC Telecom

VIVA NET

Installez Internet + un routeur Wifi à **123.000 FCFA**

Bénéficiez d'une Connexion Haut Débit de 1 Mbps à partir de **30.000 FCFA**

Brazzaville : Avenue Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, 1er étage, Centre-ville, République du Congo
 Pointe-Noire : Avenue Charles De Gaulle, Centre-ville (en face de l'hôtel MIGITEL), République du Congo
 Téléphones : 00242 05 545 07 60/ 06 950 53 02/ 06 888 81 81
 Courriel : support@amc-telecom.com
 Web : www.amc-telecom.com

FORAGE D'EAU ET CONSTRUCTION FORECO SARL

La meilleure solution à vos problèmes d'Eau Potable.

Contacts : 06 653 50 21 / 06 662 46 46
 Email : foreco.sarl@yahoo.fr - Site web: www.foreco-sarl.com
 Siège-POINTE-NOIRE : RN 1 Loandjili face cimelière Mont Kamba
 Agence BRAZZAVILLE : 306 Avenue des 3 Martyrs Plateau des 15 ans

NOS COMPETENCES

- » Etudes Hydrogéologiques et Géophysiques
- » Réalisation et Maintenance des Forages d'Eau
- » Projet d'Adduction d'Eau Potable
- » Construction (bâtiments, château d'eau, ...)

AVENUE ALPHONSE FONDERE IMMEUBLE C.N.S.S, CITY-CENTER
 CENTRE-VILLE, BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO
 Tel.: +242 05 381 34 34/ 06 381 34 34 Courriel : info@terratech-cg.com Web : info@terratech-cg.com

Revendeur agréé acer

Spéciale Promo > Acer Aspire E1-570

Spécificités

- Processeur Intel Core i5-3337U 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- French keyboard, Windows 7
- Microsoft Office 2010
- DVD-Super Multi DL drive

Prix : **429.000** TTC

Ouverture de Compte Particuliers

Vous êtes au centre de toutes nos attentions

FINANCEMENT
des projets

OFFRES & SERVICES CLIENTELE

*Services Financiers Spécialisés
Package & Services Divers
Produits & Services bancaires classiques*

CREDITS

*De trésorerie
D'investissement
A la consommation*

LIBRE SERVICE BANCAIRE

*Monétique
Banque à distance*

CONFIDENTIALITE

des opérations

EPARGNE & PLACEMENT

*Compte Epargne
Dépôt à Terme (DAT)*



AG Partners

Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22
+242 05 544 89 88/05 544 85 20
Fax : +242 22 281 50 89/90
Email : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

LES GRANDS JOUEURS LES GRANDS MATCHS



ET AUSSI EN MAI SUR CANAL+



LES CHAINES CANAL+
TOUJOURS A
10 000 FCFA/
MOIS*

www.canalplus-afrique.com

CANAL+

CANAL+ AFRIQUE SAS au capital de 4.000.000 € - 438.880.163 R.C.S NANTERRE - © Stéphane ALLAMAN/PANORAMIC

*Tarif en vigueur au 01/03/2014, hors coûts liés au décodeur et aux matériels de réception et à l'installation. Voir conditions chez votre Distributeur Agréé.

LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

Un meilleur encadrement des jeunes est envisagé

Au cours d'une conférence de presse organisée le 24 avril à Brazzaville, le secrétaire général de la Croix-Bleue congolaise (CBC), a évoqué les effets de la consommation d'alcool sur la santé et dans la société.

Georges Arsène Nzolassani, a fait un bref rapport de la situation au Congo. L'on apprendra ainsi qu'il ressort des enquêtes réalisées par l'OMS qu'un fort pourcentage des personnes interrogées au Congo, soit 62,8%, consomment de l'alcool.

En 2008, l'enquête mondiale sur l'alcool et la santé réalisée au CHU (Centre hospitalier universitaire) de Brazzaville au service de gastroentérologie a révélé 61 cas de cirrhose de foie due à l'alcool, 20 cas de décès dus à la cirrhose de foie et 63 cas admis au service de psychiatrie ont reconnu avoir consommé de l'alcool associé aux autres drogues.

En 2009, l'enquête globale sur la santé des élèves (Global School-based Student Health Survey) de 13 à 15 ans, réalisée auprès des écoliers, montre qu'environ 17 à 42,8% consomment de l'alcool jusqu'à l'ébriété.

D'une manière générale, la production de bière en Afrique a augmenté de 400% entre 1960 et 1980, tandis que la consommation augmentait de 250 à 1000% selon les pays. La production de bière par habitant est passée de 1,8% en 1960 à 416,6 en 1980 (source : Walsh et Grant M. public Health

implications of alcohol, production and trade who ; Genève 1985).

Concernant le tabac et les autres drogues, selon une enquête de l'OMS 2006-2009, 6% des adolescents en milieu scolaire et 25% des enseignants fument. La prévalence tabagique au Congo est de 6,6% et la prévalence juvénile est de 15,4%. Ceux qui consomment les drogues illicites telles que le cannabis, la cocaïne ou le crack, représentent environ 7 à

« La prévalence tabagique au Congo est de 6,6% et la prévalence juvénile est de 15,4%. Ceux qui consomment les drogues illicites telles que le cannabis, la cocaïne ou le crack, représentent environ 7 à 38%. »

38%.

Enfin, le coordonnateur du projet a dressé le tableau des activités de sensibilisation menées actuellement dans certains établissements scolaires de Brazzaville, notamment dans les lycées Thomas Sankara 1 et 2 et des trois quartiers à Djiri le 901, 902 et 903 qui, a-t-il déclaré : « Lors de la descente effectuée avec l'équipe pour évaluer le travail que nous avons fait, le proviseur du lycée Thomas

Sankara nous a signifié que le taux de violence, même s'il n'y a pas de chiffre scientifique, a diminué ; pour eux, le troisième trimestre a été le trimestre où les élèves se battaient presque deux à trois fois par jour. À ce jour, ils n'ont pas encore enregistré de bagarres. » Et d'ajouter : « Nous pensons que depuis que nous avons commencé le travail de sensibilisation, le message est en train d'être véhiculé. »

La représentante de la Croix-Bleue internationale chargée de programme, Madeleine Bolliger, dans son exposé, a mis en exergue le rôle de cette ONG, dont le but est d'aider les personnes souffrant de problèmes liés à l'alcool ou aux drogues. Exposant sur « L'alcool dans le contexte africain », la conférencière, selon l'OMS (rapport global sur l'alcool et la santé 2011) l'alcool représente le troisième facteur de risque de décès et d'invalidité dans le monde. L'Afrique est la sous-région où la consommation des boissons alcoolisées augmente le plus rapidement dans le monde.

La Croix-Bleue est une organisation d'intérêt public créée en 1984.

Guillaume Ondzé



Mademoiselle Wivine Oko, présidente de l'association Médecin après la mort plus jamais ça (MAM 93). Créée le 6 AVRIL 2012 à Montreuil (France) a pour vocation humanitaire, de mettre en œuvre, des projets de soutien médical, éducation et d'assistance la plus efficace possible au bénéfice des populations nécessiteuses.

L'idée et le nom de l'association viennent de mon défunt père Albert Oko.

Nombre d'adhérents 50 dont 30 des bénévoles actifs dans l'animation.

Comme projet avenir.

L'épanouissement des femmes du village de Mbesse dans l'utilisation rationnelle de leur environnement par l'agriculture. La coopérative de femme du village (MAM MBESSE) veut exploiter un terrain de 10 ha.

Bénéficiaires directs : 68 femmes du village de Mbesse. Bénéficiaires indirects : 214 habitants par le biais des produits végétaux amenés dans les familles par les femmes. Autre bénéficiaires indirects 151800 habitants de la Cuvette.

Téléphone : 0033627482741(France) B/MILLE 066323798 OU 066567409 Courriel : bwivine@yahoo.fr



AVIS DE VENTE

L'ambassade de France met en vente, au plus offrant, trois véhicules :

1. Un NISSAN Patrol châssis long, mis en circulation en 2004, moteur diesel, 48.000 km, bon état général, émetteur d'embrayage à revoir ;
2. Un SUZUKI Grand VITARA, mis en circulation en 2004, moteur essence, 40.000 km, immobilisé en panne ;
3. Un minibus blindé PEUGEOT J5, 9 places, mis en circulation en 1989, moteur diesel, kilométrage inconnu, hors d'usage ;

Le premier véhicule (Nissan n° 1) est visible à l'ambassade de France à Brazzaville, rue Alfassa, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00. Pour voir les 2 autres véhicules (n° 2 et 3) il est nécessaire de prendre préalablement rendez-vous par téléphone au n° 06 823 5931

Les offres de prix devront parvenir sous pli fermé à l'ambassade de France, à l'attention du chef du service commun de gestion, avec la mention « Vente véhicules 2014 – ne pas ouvrir » au plus tard le lundi 12 mai 2014 à 16 heures.

Les véhicules sont vendus séparément, en l'état. Le soumissionnaire aura à payer, en sus du prix de vente, une taxe forfaitaire de 6 %.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre son adresse et ses coordonnées téléphoniques.

Les acheteurs seront choisis librement par l'Etat Français qui se réserve le droit d'engager une procédure de négociation avec les candidats dont les offres auront été sélectionnées.

Les résultats des appels d'offre seront disponibles au poste de garde de l'ambassade de France le lundi 19 mai 2014 à partir de 9 h.

La vente ne sera réputée conclue et la livraison du véhicule ne pourra intervenir qu'après règlement total du prix d'achat majoré de la taxe forfaitaire, par virement auprès du Régisseur de l'ambassade, et accomplissement par l'acquéreur de toutes les formalités administratives et douanières exigées pour la mise en circulation et le règlement préalable par ses soins de toutes taxes et frais afférents.

L'ambassade se réserve le droit d'annuler la vente en cas d'offres non satisfaisantes.

IN MEMORIAM

28 avril 2013 – 28 avril 2014

Un an, jour pour jour que Louis-Martice Elenga a été arraché à la grande affection des familles Elenga et Kamara.

La douleur de ta disparition est toujours aussi forte.

En ce triste anniversaire, nous tes parents te témoignons encore une fois notre amour, et prions pour que tu reposes en paix.



Le 26 avril 2011 -26 avril 2014 il ya 3 ans jour pour jour que le seigneur rappelait à lui Monsieur Bokono – Bolly en ce jour mémorable veuve Bokono madeleine ses enfants et ses petits fils demandent a toutes celles et tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui. Que son âme repose en paix Veuve Bokono madeleine.



Séminaire de formation sur la LOGISTIQUE

Contenu du séminaire : (+ livre gratuit)

- Les approvisionnements ;
- Les documents commerciaux
- La gestion des stocks et des magasins de stockage ;
- La distribution ;
- La gestion des transports ;
- Les conventions internationales de vente ou incoterms.

Début : 13 Mai 2014 Durée : 2 semaines

Coût : 35 000 Frs + 1 marker Non permanent

Lieu : Immeuble en face du hall des légumes

AGRICONGO-Marché Total (Derrière la fac de droit), à l'étage.

Contacts : 05 556 90 64 / 06 937 60 54

(MAG.SYS)

CHRONIQUE

Journée internationale de la danse

La danse célèbre sa Journée internationale le 29 avril. Cette expression, qui est considérée comme l'art de se mouvoir en une suite de mouvements ordonnés, souvent rythmés par une musique chantée ou instrumentale, est à l'honneur.

En effet, le comité international de la danse de l'Institut international du théâtre, ONG associée à l'Unesco, a institué cette manifestation culturelle depuis 1982 avec comme repère la commémoration de l'anniversaire naissance de celui qui a créé le ballet moderne, Jean-Georges Noverre (1727-1810).

Depuis lors, chaque année, un chorégraphe ou un danseur de renommée internationale est prié de délivrer un message que l'on diffuse à travers le monde, qui célèbre la danse et révèle son universalité artistique, qui dépasse les frontières politiques, culturelles, ethniques et rassemble. Nous ne résistons pas à la tentation de partager quelques bribes du message émis, conjointement à celui de l'Unesco et au nom de l'Association canadienne de danse, par Santee Smith, chorégraphe, interprète et directrice artistique du Kaha:wi Dance Theatre: «*Que la danse anime votre vie. Faites... que la danse lie votre esprit au monde des vivants ; que la danse exprime la puissance de votre âme, votre volonté d'exister, ici et maintenant ; que la danse résonne de votre mémoire ancestrale, afin que votre ADN déploie ses vrilles jusqu'aux générations futures. Invitez votre corps à se mouvoir ; à parler cette langue sans mots. Dansez la poésie de vos rêves. Découvrez en vous ce paysage intérieur qui n'aspire qu'à s'incarner... Soyez témoin de ce corps particulier qui danse, là et maintenant, ou étonnez-vous de cette foule qui bouge en un ensemble parfait ; que la danse témoigne de votre transfiguration métaphorique, artistique, rituelle, cérémonielle et extatique ; que la danse vous énergise, vous revitalise. Renouez vos liens avec les rythmes de la Terre. Engageons-nous dans la voie de la guérison et envers nous-mêmes pour mieux ainsi danser ensemble notre humanité. Laissez la danse transformer la vie... Joignez-vous à la célébration et à la cérémonie de la vie, joignez-vous à la danse !*»

Une telle profondeur de texte nous rappelle si besoin était que les premières indications sur l'exécution de danses datent de la préhistoire, où il s'agissait plutôt d'un acte cérémoniel et rituel qui permettait de conjurer le mauvais sort, à l'instar de la danse de la pluie ou de stimuler les guerriers et chasseurs pour des résultats satisfaisants. Naturellement on ne peut oublier de mentionner les offrandes aux divinités sous l'Égypte, la Grèce et la Rome antiques.

Le Centre Georges-Pompidou de Beaubourg à Paris propose justement depuis 2012 une exposition retraçant l'histoire de cet art sur plus d'un siècle, de 1900 à nos jours, qui met ainsi en relief les nombreux secrets et mystères qu'il révèle, les peuples et les époques où il est ou a été exécuté. La danse a des motifs distincts et des façons différentes de se pratiquer qui sont très révélatrices du mode de vie et de la société.

Plus qu'une journée de la danse, c'est à une expérience de partage que nous sommes conviés. Comme pour la Fête de la musique, il s'agit de sensibiliser le public à la danse en général et à sa qualité fédératrice. Plusieurs concepts s'uniront à travers le monde pour honorer ce langage commun universel, comme Dancing Pot qui fera de la découverte du monde de la danse son objectif sur les places de la République et de l'Hôtel-de-Ville à Paris, en organisant deux manifestations simultanées.

À Brazzaville, on se félicitera de l'incitation du Centre international de recherche et de documentation sur les traditions et les langues africaines à l'endroit des universitaires congolais à transformer les chants des danses traditionnelles en outils didactiques qui devraient intégrer le système scolaire et universitaire, et, dans la foulée, du concept Festival Rue Dance de danse contemporaine, initié par Florent Mahoukou, cette ballade dansée sur les rues et places publiques de Brazzaville suscitant une synergie entre danseurs et public congolais.

Ferréol-Constant-Patrick Gassackys

CULTURE DÉMOCRATIQUE

Les jeunes congolais invités à devenir des citoyens modèles

Tel est l'objectif recherché par le séminaire organisé du 22 au 25 avril à Brazzaville et à Pointe-Noire par l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Congo, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation, et le Conseil National de la jeunesse.

Les jeunes participants se sont engagés à renforcer leurs capacités citoyennes afin de devenir des acteurs de la démocratie, à travers la consolidation de la paix. Cette activité a également permis aux jeunes participants d'élargir leurs connaissances dans les domaines de la santé, de l'entrepreneuriat, de la gestion des réseaux sociaux et dans le domaine éducatif. Ils ont également appris à faire un plaidoyer auprès des institutions de la République. «*Au lieu de briller par des comportements déviants, tâchons plutôt de nous comporter rationnellement comme de vrais responsables avec une bonne dose de sagesse et d'intelligence*», a déclaré le président du Conseil National de la jeunesse, Bersol Exaucé Ngambili Ibam. «*Nous disons non, à l'instrumentalisation, à l'incivisme, au népotisme, au clientélisme, au régionalisme, au tribalisme et aux antivaleurs de toute forme pour le développement de notre pays le Congo*», a-t-il ajouté.



Une vue des participants

De son côté, l'ambassadeur des États-Unis au Congo, Stéphanie Sullivan, a félicité les jeunes pour leur prise de conscience et les a exhortés à être «*les bâtisseurs d'un avenir radieux, uni, et juste pour tous*». «*Le gouvernement et le peuple américain croient en la force de la jeunesse et son rôle important dans le renforcement de la démocratie*», a-t-elle indiqué. Elle a également rappelé la création par le président Américain Barack Obama de l'Initiative des Jeunes Leaders Africains (Yali- Young African Leaders Initiative). Une manière de reconnaître le rôle que les jeunes africains jouent dans le renforcement des institutions démocratiques, la croissance économique, et le renforcement de la paix et de la sécurité. Au travers de la feuille de route inspirée par leurs propositions, le directeur de cabinet, représentant le ministre de la

Jeunesse et de l'Éducation civique a invité les jeunes à la mise en œuvre de leurs «*expectatives au jour le jour*». «*À travers cette vaste entreprise, notre pays entend ainsi favoriser l'émergence d'une jeunesse ouverte aux autres cultures, se donnant le droit de se construire pour penser par elle-même, et comprendre le monde sans complexe*», a poursuivi Adolphe Mboumaba.

Les différents travaux en atelier de ce séminaire ont été dirigés par Lex Paulson, enseignant à la Sorbonne de Paris. Des thèmes sur l'engagement politique des jeunes ; la fixation des objectifs ; la formulation des plaidoyers à l'égard des pouvoirs publics ainsi que l'implication des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme moyens efficaces de plaidoyer ont été largement développés.

Yvette Reine Nzaba

DIPLOMATIE

L'ambassadeur de Russie quitte le Congo

Pour célébrer son départ définitif, le diplomate russe Youri Romanov, en poste au Congo depuis quatre ans, a organisé une cérémonie d'adieux le 24 avril à sa résidence.

De nombreux diplomates et plusieurs membres du gouvernement ont pris part à cette cérémonie qui a permis à l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie de passer en revue les relations entre le Congo et son pays.

«*Pendant ma mission, nous avons réussi à organiser la visite officielle de S.E.M Denis Sassou N'Guesso, président de la République, à convoquer quatre forums d'affaires à Moscou et à Brazzaville, à organiser plusieurs consultations politiques et visites de délégations*

importantes. Nous avons augmenté le nombre de bourses d'État pour les études en Russie jusqu'à soixante-dix», a-t-il rappelé.

Il est aussi revenu sur la commission mixte sur la coopération économique, technique et scientifique. Pour ce faire, le Congo a signé des accords de coopération dans le domaine énergétique avec la Russie, premier fournisseur d'hydrocarbures de l'Union européenne. Le Congo et la Russie viennent de lancer, à Moscou, un dialogue énergétique (pétrole, gaz et électricité), en vue de marquer le décollage du partenariat russo-congolais. «*Au cours de ces dernières années, le Congo a progressé sur le plan international, dans le développement social et économique durable. Sachez que le*

Congo trouvera toujours en la Russie une oreille attentive et un partenaire loyal, fidèle», a-t-il rassuré. Le Congo et la Russie ont noué leurs relations diplomatiques en mars 1964. Cette année, les deux pays ont célébré le cinquantième de leur coopération. Le Congo a bénéficié d'un appui multiforme de la Russie dans les secteurs de l'économie, de la science, de la formation, de la culture, du commerce et de l'industrie. On estime aujourd'hui à sept mille le nombre de ressortissants congolais formés en ex-URSS et en Russie. Après une période de ralentissement, le Congo et la Russie ont décidé d'élargir leur coopération vers d'autres secteurs d'activités.

Y.R.Nz.



LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.

AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI

info@ofis-ort.com

www.ofis-reseaux-telecoms.com

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth



Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville

Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications

Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

DÉPART DU PRÉSIDENT DE LA CÉNI

La plate-forme « Sauvons le Congo » tire à terre

L'Assemblée nationale est déclarée non compétente pour sanctionner une institution comme la Céni.

La pétition réclamant le départ de l'abbé Malu-Malu de la tête de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a été déposée le 24 avril au cabinet du président de l'Assemblée nationale.

Pour les leaders du regroupement de l'opposition initiateur de cette pétition, les Forces acquises au changement (FAC) ou la plate-forme « Sauvons le Congo », les cinquante mille signatures récoltées traduisaient la volonté du peuple congolais de voir un changement à la tête de la Céni.

Déjà, après avoir reçu la pétition, le cabinet du président de l'Assemblée nationale, par son directeur adjoint, Jean-Pierre Liyau, a reconnu la conformité à la Constitution de la démarche de cette frange de l'opposition congolaise. « La Constitution confère à des groupes de Congolais le droit d'exprimer leurs souhaits et leurs opinions notamment par le biais des pétitions populaires. C'est donc au nom de cette faculté constitutionnelle que le président de l'Assemblée nationale a tenu à réceptionner lui-même cette pétition », a-t-il noté. Par ailleurs, le dircaba d'Aubin Minaku a d'emblée indiqué que la chambre basse du Parlement n'a pas la compétence de sanctionner une institution comme la Céni. « Il va de soi que l'Assemblée nationale, conformément à cette même constitution, n'est pas compétente pour sanctionner une institution indépendante comme la Commission électorale nationale indépendante », a-t-il souligné.



Le siège de la Céni, sur le Boulevard du 30 Juin/ Photo RO

Jean-Pierre Liyau a rappelé que le président de l'Assemblée nationale entend, nonobstant cette faiblesse ou incompétence, encourager toute initiative allant dans le sens de faire participer directement le peuple dans l'exercice de la démocratie.

Selon les analyses faites de cette situation, l'opinion retient que la démarche de la plate-forme « Sauvons le Congo » vient d'être étouffée dans l'œuf. À en croire ces critiques, Martin Fayulu et ses pairs viennent de subir un revers qu'ils ne sauront relever car l'ultime voie de recours qu'ils avaient en face d'eux venait, par cette déclaration, être bloquée. « La procédure qu'ils ont prônée leur est défavorable. Selon cette logique, ils doivent changer des tactiques. En attendant, pour l'abbé Malu-Malu, le chien aboie, la caravane passe », a souligné un Kininois. Mais une autre opinion indique, par contre, que les pétitionnaires n'ont pas atteint le nombre de signatures, cent mille, exigées par la Constitution pour ce genre d'actions. Ce qui aurait constitué un autre blocage, si on allait dans le fond de la question.

Soutien du peuple

En soumettant cette pétition à la signature des Congolais, Martin Fayulu et les autres leaders de cette plate-forme étaient sûrs du soutien du peuple. « Nous avons 54 194 signatures. Mais les signatures de l'intérieur continuent d'affluer. M. Malu-Malu doit prendre ses responsabilités. Le peuple n'en veut pas, nous qui demain seront des candidats, nous n'en voulons pas. Il doit tout simplement démissionner », a déclaré le député Martin Fayulu, un des initiateurs de la pétition, qui motive cette démarche par le souci d'avoir une commission électorale réellement indépendante. Les pétitionnaires reprochent à l'abbé Malu-Malu notamment la proposition de la modification de la Constitution, le fait de ne pas s'intéresser à l'audit du fichier électoral alors que, selon eux, toutes les missions d'observations des élections du 28 novembre 2011 l'avaient exigé. Ils l'accusent également de recruter ses amis et ses membres de famille au sein de la commission électorale sans recourir à un appel à candidature, etc.

Lucien Dianzenza

ENJEUX POLITIQUES

Coup de balai à la majorité présidentielle

Dix partis membres de la dynamique de la majorité extra-parlementaire signataires de la Charte créant la plate-forme présidentielle viennent d'être suspendus pour sept jours.

Depuis que les membres de la plate-forme dénommée Dynamique des partis extraparlimentaires de la majorité présidentielle (DPE/MP) avaient lancé leur croisade contre le secrétaire général de la majorité, Aubin Minaku, estimant que ce dernier n'était pas à sa place, ils avaient par le fait même scellé leur propre suicide. C'est le moins qu'on puisse dire au regard des derniers développements avec, à la clé, leur mise en quarantaine au sein de la plate-forme présidentielle. Une décision portant leur suspension pour sept jours vient comme qui dirait, couronner le processus de leur marginalisation. Dix partis politiques membres de ce nouveau courant viennent, en effet, d'être frappés par cette décision rendue publique ce week-end par le porte-parole de la majorité présidentielle Sébastien Luzanga Shamandevu. À ces dix partis s'ajoutent quatre autres non signataires de la charte de la MP.

Que reproche-t-on à ces formations politiques membres de la DPE/MP pourtant signataires de la Charte de la MP ? Plusieurs griefs sont, en effet, mis à leur charge dont le plus important demeure la violation de la ligne disciplinaire de la MP telle que tracée par son autorité morale Joseph Kabila Kabange. Les incriminés ont passé outre les statuts de la MP en dotant leur regroupement d'une Charte passée devant le notaire, révèle-t-on. Un acte d'indiscipline passible de sanction disciplinaire conformément aux textes régissant le fonctionnement de la majorité présidentielle. En adhérant aux statuts d'un regroupement de partis non membres de la MP, les concernés - quoique signataires de la Charte de la MP - ont fait preuve de manquements disciplinaires prévus par l'article 35 de la Charte fondatrice de la MP. Au-delà, ils auraient versé dans le vil chantage contre le secrétaire général de la MP pour n'avoir pas été associés à la dernière audience de Kingakati, indique-t-on. Il apparaît toute grande que la création de la DPE/MP découle des frustrations d'un groupe de membres de la MP non contents de ne pas se retrouver au sein de ladite plate-forme au sein de laquelle ils pensaient réaliser des ambitions personnelles.

Cependant, ce comportement a conduit la hiérarchie de la MP à interdire dorénavant « l'existence de tout réseau, regroupement ou plate-forme politique des partis politiques, sauf autorisation expresse de l'autorité morale ou du bureau politique ». En plus, les partis suspendus devront renouveler leur loyauté envers l'autorité morale et de leur appartenance à la MP mais aussi présenter un acte collectif de dissolution de la DPE/MP. « À défaut de s'y conformer, ils seront exclus d'office de la famille politique », a martelé le porte-parole de la MP.

Alain Diasso

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Une donne mondiale inquiétante pour la croissance africaine

Le dernier rapport du Fonds monétaire international (FMI) a fait état de l'affaiblissement progressif des facteurs favorables ayant soutenu la bonne santé de l'économie de la région subsaharienne au cours des dernières années.

Le document a épinglé notamment la reconfiguration de la demande mondiale et de la croissance de certains grands pays émergents qui a pour conséquence de faire baisser les prix des produits de base. Ensuite, selon le FMI, le resserrement des conditions financières mondiales contribuera aussi à l'accroissement des coûts de financement pour de nombreux pays. Au regard de cette donne mondiale, les tendances, si elles se confirment dans la durée, conduiront inéluctablement à un ralentissement de la croissance africaine dans un grand nombre de pays de la région. Toutefois, pour l'heure, l'économie africaine semble bien se porter, avec une projection revue à la hausse de la croissance qui passera à un peu plus de 5% en 2014, contre 4,9% en 2013. L'élément déterminant de cette hausse est l'impact des niveaux élevés d'investissement dans les infrastructures et les activités minières. Même pour les pays à faible revenu de la région, le rapport du FMI a annoncé des taux de croissance approchant les 7% en 2014. Pour faire face aux enjeux futurs, les pays de la région devront concentrer leurs efforts sur le maintien de la stabilité macroéconomique. Cette dernière a été d'un précieux concours pour alimenter la croissance forte de ces dernières années. Malgré tout, il persiste des déficits budgétaires très élevés au regard du niveau important des investissements publics financés en partie par des prêts concessionnels. Mais actuellement, les

prix des produits de base restent encore élevés. Comme l'a fait remarquer l'institution financière internationale, il y a aussi des cas où les déficits publics se sont creusés après une augmentation des dépenses courantes. Se voulant optimiste, le FMI a relativisé la situation en parlant des effets limités de ces « influences négatives » sur l'activité de la plupart des pays de la région. Pour autant, cette réaction n'est pas une invitation à relâcher les efforts, a-t-il mis en garde. Les prochains défis devront nécessairement tourner autour de la réduction des déficits publics grâce à une mobilisation accrue des recettes. Il convient aussi de continuer à sauvegarder la stabilité du cadre macroéconomique. Certains pays en situation d'instabilité permanente comme la République Centrafricaine et le Sud Soudan devront attacher une attention particulière au retour de la paix et de la stabilité. Un constat s'est dégagé.

Certes, dans la plupart des pays, la croissance vigoureuse de ces dernières années a eu pour effet d'améliorer les indicateurs de développement et de faire reculer la pauvreté. Pourtant, il ne s'agirait pas d'une relation de cause à effet automatique. Dans certains cas, a martelé le FMI, notamment celui du Mozambique, sa croissance a été aussi rapide que le Vietnam mais n'a pas fait reculer la pauvreté comme dans ce pays asiatique. En effet, la baisse de la pauvreté a été plus marquée au Vietnam. Pour l'explication, le Vietnam a connu une croissance soutenue tirée essentiellement par le secteur manufacturé, secteur réputé à forte intensité de main d'œuvre et la productivité agricole.

Laurent Essolomwa

MONUSCO

Abdoul Kimwéri prend les commandes de la Brigade d'intervention

De nationalité tanzanienne, le nouveau commandant est âgé d'une cinquantaine d'années et remplace à ce poste le général James Mwakibolwa.

Après près d'une année passée à la tête de la Brigade spéciale d'intervention de la Monusco, le général James Mwakibolwa, le tout premier commandant de cette force onusienne, vient d'être remplacé à ce poste par un nouveau commandant. Il s'agit du général de brigade Abdoul Kimwéri. Ce dernier a pris officiellement



Le général de brigade Abdoul Kimwéri

ses fonctions, le 25 avril, à Goma et à l'issue de sa rencontre avec le chef de bureau de la Monusco au Nord-Kivu, Ray Virgilio Torres, il n'a pas manqué d'égrener quelques lignes des actions qu'il compte entreprendre.

Très déterminé à réussir son mandat, le général Abdoul Kimwéri a exprimé son engagement à protéger les populations civiles et à combattre sous toutes ses formes les groupes armés encore actifs à l'est du pays. Il s'inscrit dans la poursuite du travail abattu par son prédécesseur sur ces deux volets. « Mon cheval de bataille reste la protection des civils. En outre, c'est confirmé que tous les groupes armés seront désarmés de force. Et ceux qui répondent à l'appel vont déposer leurs armes », a-t-il précisé. Conscient des difficultés qui pourront éventuellement se dresser sur son chemin, il espère bénéficier de l'appui sans faille de l'armée congolaise. « Nous allons faire le travail qui nous a été donné selon notre expérience et en collaboration avec le Fardc et toutes les autres forces qui sont avec nous ici », a-t-il indiqué. Il exhorte les miliciens à abandonner la voie qu'ils ont choisie, celle de vouloir déstabiliser le pays, pour canaliser leurs énergies pour le bénéfice de la reconstruction du pays. Le général Abdoul Kimwéri invite les « Gomatraciens » à « se serrer les coudes pour qu'ils soient libres et fassent leurs activités sans problème ».

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

Les élections locales hypothétiques en février 2015

L'on semble se diriger droit sur une répétition des événements qui ont favorisé la crise politique vécue après les élections de novembre 2011.

Chaque jour qui passe réduit les chances de la commission électorale nationale indépendante (Céni) d'organiser les élections municipales, urbaines et locales en février 2015. À huit mois de la date envisagée dans la feuille de route de l'organisme de gestion des élections en RDC, la situation semble avancer à pas de tortue. Ni le financement nécessaire aux différentes opérations prévues ni les lois attendues ne sont produits pour enclencher définitivement le train de ces élections historiques réclamées par la population.

Comme d'habitude, l'on attend la dernière minute pour répondre aux desiderata de la Céni, rendant la situation on ne peut plus stressante tant pour la maîtrise des lois intimement liées à l'organisation des municipales, urbaines et locales que les commandes et donc la production du matériels nécessaires à ces élections. La classe politique qui tarde également à réagir face à cette attitude des institutions concernées par la production des lois et le financement des élections s'active encore à rechercher des postes au sein du gouvernement de cohésion nationale annoncé depuis le mois d'octobre 2013. L'on semble se diriger droit sur une répétition des événements qui ont favorisé la crise politique vécue après les élections de novembre 2011. L'équipe Daniel Ngoyi Mulunda avait été appelée aux affaires alors que tous les délais étaient largement dépassés. La classe politique congolaise en général et l'opposition politique en particulier n'a jamais cessé de faire de déclaration réclamant la proclamation des résultats de la présidentielle du 6 décembre. Le fétichisme de la date était présent dans tous les discours. Parmi les donneurs des leçons se trouvaient essentiellement des élus (députés nationaux et sénateurs) à la base même du retard de la production des lois pour la faisabilité des élections.

L'équipe Malu-Malu a pris la précaution de transmettre à qui de droit un document qui relève noir sur blanc les dates critiques pour la bonne organisation des prochaines échéances, celles qui concernent notamment le Parlement et le gouvernement. Étant arrivé à la fin du mois d'avril, il y a donc lieu de s'interroger sur la volonté réelle des élus de permettre l'organisation des élections conformément aux prévisions de la Céni. Sinon, faut-il simplement conclure que les jeux sont faussés à leur genèse. Au moment venu, la responsabilité doit être partagée avec tous les décideurs, chacun selon son aire de compétence.

Jeannot Kayuba

CONCOURS SCOLAIRE

Le collège Sainte-Christine vole la vedette

Suite aux 90% obtenus par Divin Shole Ngunga sur l'ensemble des épreuves de dictée et de culture générale organisées par la Bibliothèque nationale du Congo (BNC), ainsi qu'aux 525/60 de Mutinzumu Mansua en culture générale, l'école de Ngaba a réalisé la meilleure performance sur les treize écoles participantes.

De plus, le collège Sainte-Christine est parvenu à aligner trois lauréats parmi les dix premiers de la liste sur les cinquante-deux participants au concours.

Un avantage qu'il a partagé avec le Complexe scolaire de Malula. Compté dans le top 10 de cette épreuve organisée dans le but de promouvoir la lecture à la faveur de ses 835%, le lauréat de culture générale, Mutinzumu, était suivi par celle, encore plus performante de dictée, en l'occurrence Tshinguta Ntumba. Cette élève douée du Lycée Monseigneur Shaumba s'est octroyée la note maximale, soit 40/40 et a obtenu 80% pour l'ensemble des épreuves. Le directeur général de la BNC s'est dit enthousiasmé au simple constat que les résultats de cette année sont meilleurs à ceux de l'an dernier. Le Pr Georges Mulumba Kalonga n'a pu dès lors s'empêcher de souligner que « la fête du livre, c'est avant tout la fête de la jeunesse ». Aussi comprend-on qu'il tienne les élèves primés en marge de la Journée internationale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril, pour un des meilleurs « échantillons de la jeunesse du pays ». Et de dire ici sa nette conviction que «



Tshinguta Ntumba, lauréate de dictée (Lycée Mgr Shaumba) et Mutinzumu, lauréat de culture générale (Collège Sainte-Christine)

la cause du livre n'est pas perdue et qu'elle est, par ailleurs, tenue en haute estime ». Un avis partagé par l'assistance présente dans la salle de lecture de la BNC qui a marqué son approbation par des acclamations. En sus de cette affirmation, le Pr Georges Mulumba Kalonga a encouragé la jeunesse de la République à prendre exemple sur les lauréats, quitte à se cultiver davantage. Faire de la « curiosité intellectuelle par la lecture, les conférences, les séminaires, les ateliers, la radio, la télévision, etc. » une clé pour l'apprentissage. Dès lors, les ouvrages, dont des dictionnaires Larousse, remis aux lauréats devaient contribuer à cet office.

En outre, dans une dernière adresse à tous les élèves du pays, le directeur général de la BNC les a tenus de la considérer tel un cadre approprié « de ressource intellectuelle et moral ». Du reste, l'abonnement gratuit, d'une validité d'un an octroyée aux participants

au concours devrait au mieux illustrer ses dires lors des visites qu'ils seront appelés à y faire. Il convient de rappeler que le concours susmentionné avait été organisé la veille de la publication des résultats, soit le 22 avril. Nous tenons du Pr Georges Mulumba que trois sites, à savoir la Maison de France, Le Lycée Motema Mpiko et Le Complexe scolaire Cardinal Malula avaient accueilli les treize établissements scolaires de Kinshasa qui y avaient pris part. Visant la promotion de la lecture en milieu scolaire, elle avait mis en compétition des élèves de 5^e année secondaire, toutes sections confondues. Aussi, aux écoles déjà citées, il convient d'ajouter les lycées Notre-Dame-de-Fatima et Sacré-Cœur, les Collèges Alingba et Abbé Loya, les Complexes scolaires Kwetima et Mawete ainsi que les Instituts Congo, Mokenge et de la Gombe.

Nioni Masela

ÉVOCACTION

La communauté « Anamongo » : mythe ou réalité

La disparition du patriarche Justin-Marie Bomboko, le 10 avril, a mis en évidence ces peuples qui partagent les mêmes traditions et un ancêtre commun mais qui sont répartis dans plusieurs provinces congolaises et même à l'étranger : les Anamongo.

Il faut remonter l'histoire jusqu'à l'indépendance de la RDC pour entendre parler de la communauté Anamongo. En effet, à cette époque, la plupart des personnalités politiques à occuper des postes stratégiques au sein des premières institutions du pays, y compris dans l'armée, viennent de cette communauté. L'on raconte aussi que beaucoup de personnalités politiques Anamongo proches de Patrice-Émery Lumumba ont été élues sous le label « Anamongo » plutôt que pour leur appartenance à ce parti présidé par un personnage charismatique. L'histoire renseigne que les premiers partis politiques appartenant à des Congolais ont été montés sur des bases tribales. Mais cette réalité communautaire semble bien dépasser les frontières nationales car elle intègre aussi certains peuples de la partie nord de la République du Congo.

La question Anamongo est d'autant plus cruciale que la crise congolaise des années 1960 a révélé une profonde division entre les différents leaders de cette communauté. Justin-Marie Bomboko s'est rapproché de la position de Kasa-Vubu plutôt que celle de Lumumba dans le dossier de la mutinerie de la Force publique. Avant sa mort, le patriarche a justifié

son attitude par la nécessité d'agir en homme d'État en privilégiant l'intérêt national plutôt que personnel dans la gestion de cette crise. Mais revenons un peu à cette communauté Anamongo. Plusieurs représentants politiques et folklores traditionnels des peuples Anamongo, y compris ceux de Brazzaville, ont pris une part active aux obsèques de Bomboko Lokumba. Un sentiment d'appartenance à une grande ethnie serait-elle en train de se consolider ? La question reste posée. Toutefois, le mythe a commencé à céder la place à la réalité avec les ouvrages scientifiques dédiés aux Anamongo. Plusieurs éminentes personnalités dont le Pr Baniaku ont écrit sur les Anamongo. À Bamania, il existe même un centre d'étude sur les Mongo, et même une bibliothèque. Selon les chiffres en notre possession, l'on estime à au moins 20 millions d'Anamongo répartis sur l'ensemble du territoire national et en République du Congo. Pour accompagner l'élan, une association culturelle baptisée Ligue nationale des Anamongo (Lina) sous le leadership du défunt patriarche est à pied d'œuvre avec des fédérations opérationnelles au Bandundu, en Équateur, au Kasai Oriental, au Kasai Occidental, à Kinshasa, au Maniema, en province Orientale, au Sud-Kivu et à Brazzaville. Cette association apolitique cherche à réaffirmer une identité culturelle commune, à encourager la solidarité et à se muer en véritable groupe de pression pour préparer efficacement des échéances

politiques. Elle devait aider au maintien indéfectible des liens. « Chaque parent Anamongo doit parler de cette appartenance à ses enfants. Un Mongo doit se sentir proche du Topoke, du Mbochi et Ndekese. Si je vais à Kananga, je dois être accueilli par un frère Anamongo. Nous avons des frères à Lodja, à Kindu, etc. Sans cette unité, la communauté Anamongo sera moins forte pour défendre ses intérêts vis-à-vis d'autres communautés ». La disparition de Justin-Marie Bomboko aura-t-elle des implications sur la survie de cette association ? Les opinions divergent sur cette question. Une initiative de la députée nationale Philomène Omatuku de faire voter une résolution qui reconnaît un dialecte pour la communauté Anamongo n'a pas abouti à cause paradoxalement de la résistance d'autres ténors de cette communauté. Le patriarche a souhaité un congrès pour jeter les bases solides de l'association dans l'espoir qu'elle survive à son initiateur. « Il faut créer les conditions pour la pérennité de l'association. Il faut éduquer sinon ça va disparaître avec le choc des cultures. Nous devons poser les problèmes. À l'occasion du prochain congrès, je ferai une déclaration solennelle qui pourrait constituer pour moi un testament ». A son successeur de faire en sorte que cette culture ne se perde pas, et que le combat du patriarche des Anamongo n'ait pas été vain.

Laurent Essolomwa

SANTÉ

L'épidémie de choléra continue à sévir dans le Katanga

Près de quarante-trois personnes sont mortes de cette maladie en cinq mois à Likasi.

La ville de Likasi, située à 120 km au nord de Lubumbashi, dans la province du Katanga, a enregistré environ mille cinquante-quatre cas de choléra entre novembre 2013 et avril 2014. La radio onusienne, qui a relayé cette information tenue des sources du district sanitaire de Likasi, a noté dans ce nombre, quarante-trois décès.

À l'issue de la réunion hebdomadaire de surveillance épidémiologique tenue le 23 avril dans cette partie du Katanga, le médecin inspecteur de ce district sanitaire, le Dr Gaspard Ilunga Dipata, a regretté l'augmentation du nombre de malades dus au choléra, malgré la sensibilisation, la chloration de l'eau et la dés-



Prise en charge d'un malade de choléra

infection. Pour ce praticien, la persistance de l'épidémie est due à la non-implication des acteurs locaux et à l'absence des partenaires dans la contrée. Le médecin inspecteur de ce district sanitaire a admis que le centre de traitement du choléra enregistre en moyenne trois cas par jour. La majorité proviendrait, selon lui, de la commune de Kikula. « Le choléra est un problème multifactoriel qui nécessite une réponse multisectorielle. Les activités de prévention ne sont pas efficaces. C'est notamment le respect des règles d'hygiène qui devrait couper la chaîne de transmission de la maladie. Cela nous permettra également de diminuer la chance de pérenniser encore la maladie », a-t-il appuyé. Il est, par ailleurs, noté que pour combattre cette épidémie, l'ONG Oxfam Grande Bretagne avait implanté, en janvier, soixante sites de chloration et cinq bornes fontaines à Likasi. C'était dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec cette municipalité et la Régideso. Cette ONG se serait également engagée à réparer les fuites d'eau observées sur le réseau de tuyauterie de la Régideso. Likasi, rappelle radiokapi.net, avait enregistré huit cent quatre-vingt-quatorze cas de choléra dont trente-quatre décès entre octobre 2012 et juin 2013.

Lucien Dianzenza

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CONGO

Un point d'honneur à la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Cinq allocutions ont ponctué la cérémonie organisée dans la salle de lecture de l'institution chargée de la conservation et du catalogage de la production éditoriale nationale pour marquer la date du 23 avril à Kinshasa, qui a trouvé écho dans la remise des prix aux lauréats des concours de dictée et culture générale organisés la veille.

Tenue pour une journée capitale par le Pr Georges Mulumba Kalonga, la « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » a été célébrée de manière solennelle à la Bibliothèque nationale du Congo (BNC). En substance, le directeur général de la BNC a rappelé l'importance du livre placé à raison « au centre de la vie d'un homme » avec pour « rôle de former, cultiver, distraire, échanger et de transmettre des connaissances de génération en génération ».

Du message de la directrice générale de l'Unesco lu en la circonstance, l'on pouvait notamment retenir l'invitation adressée à « toutes les femmes et tous les hommes à se rallier à la cause du livre et de tous ceux qui en écrivent et

en produisent ». Et la directrice générale d'énoncer de la manière suivante son objectif primordial : « Encourager les auteurs et les artistes, et faire en sorte que davantage de femmes et d'hommes tirent avantage de l'alphabétisation et des supports de lecture accessibles, car les livres sont les outils les plus puissants qui soient à notre disposition pour éliminer la pauvreté et consolider la paix ».

Revenu sur l'histoire de la « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » instituée par l'Unesco depuis 1995, le ministre provincial de la Culture et Arts, Ruffin Bayambudila, a porté un regard interrogateur sur l'état du livre et de l'auteur en RDC. Il a, par ailleurs, requis « la participation active des médias à la formation littéraire ». Et, de fil en aiguille, il a énuméré les critères de la mise en œuvre d'une politique du livre viable. Son mot au sujet des droits d'auteurs a porté essentiellement sur un plaidoyer en faveur de la Société congolaise des droits d'auteurs et des droits voisins (Socoda). Il a ici fait appel aux artistes à faire confiance à l'ins-



Une vue partielle des orateurs de la « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur »

titution et y marquer leur adhésion pour leur propre bénéfice. Et d'achever son propos sur le thème fort évocateur choisi cette année comme une incitation à la lecture : « Affichez-vous avec votre livre ! ».

Un outil de communication

La prise de parole du Pr Mateso Locha au nom de l'association des écrivains

Pen International, section RDC s'est appesantie sur la présentation de deux ouvrages. Les nouvelles publications en lingala et swahili nées de la plume des Pr André Yoka et Gabriel Sumaili ont été tenues pour « un événement littéraire de premier plan ». Ce, en raison de trois facteurs, à savoir, leur « bilinguisme », « le souci des auteurs de s'arrimer aux préoccupa-

tions des jeunes » et sa réponse au « besoin pressant de promouvoir chez nous un environnement lettré ».

De la part du directeur de cabinet du Ministre de la Jeunesse, sports, culture et arts, Manda Tchabwa, il convenait de retenir, entre autres, la fonction du livre comme support indéniable de connaissance et outil de communication. Dans le premier cas, est considéré l'aide pourvu pour la transmission et la conservation du savoir. Dans le second, est tenu compte le fait qu'il « permet d'apprendre les uns des autres et une confrontation aux idées des autres ». Dans un angle plus structurel, il a épinglé notamment certaines problématiques, telles que l'insuffisance des subventions, le taux de fréquentations des bibliothèques ainsi que le désintéressement des intellectuels dans leur rapport au livre. Et de conclure son propos sur une adresse toute particulière aux élèves présents dans la salle à aimer le livre, quitte à se souvenir que « la lecture c'est la nourriture de l'esprit ».

Nioni Masela

FOOTBALL

La Fécofa met en place des staffs techniques des sélections nationales

La Fédération congolaise de football association (Fécofa) vient de mettre en place les membres des staffs techniques des sélections nationales senior (A), des espoirs ou moins de 23 ans (U23), des juniors ou moins 20 ans (U20), des cadets ou moins de 17 ans (U17) et la sélection féminine A de football.

L'on se rend tout de suite compte que l'instance faîtière du football congolais n'a pas encore trouvé de sélectionneur pour les Léopards A qui doit succéder au Français Claude Le Roy. Cependant, l'entraîneur de l'AS V.Club, Florent Ibenge Ikwange a été nommé sélectionneur assistant (adjoint) des Léopards seniors masculins. Paulin Kabanga Kabuya est le préparateur physique des Léopards, alors qu' Eugène Bulayima va remplir les fonctions de préparateur des gardiens du but.

Notons le retour de Christian N'Sengi Biembi comme sélectionneur des Léopards espoirs (U23). Mwinzi Zahera est le premier sélectionneur assistant de N'Sengi, alors que Kabongolo Mbaya Baylon est le deuxième sélectionneur assistant des U23. René Tshibangu est nommé préparateur physique et Tubilandu préparateur des gardiens des U23. L'ancien sélectionneur intérimaire et adjoint des Léopards A et actuel entraîneur de l'équipe de Saint-Amand en division d'honneur en France, Otis N'Goma Kondi, devient sélectionneur des Léopards junior (U20). Jean-Claude Mukanya est promu premier sélectionneur adjoint des U20, tout en gardant son fauteuil de président du syndicat des footballeurs, l'Union des footballeurs congolais. Le deuxième sélectionneur adjoint est Makenga Mulamba. Antoine Dabusu Nzale devient préparateur physique des U20 et Mayala préparateur des gardiens de but.

Éric Tshibusu Ike a été choisi comme sélectionneur des U17, lui qui a longtemps œuvré à l'encadrement des jeunes footballeurs congolais en Belgique dans la structure l'ASBL Léopards. Papy Kimoto est le premier sélectionneur assistant des U17 et Zan-



Florent Ibenge

gilo Tshinabu est deuxième sélectionneur assistant. Bakaniakina Victor est le préparateur physique alors que Monsi préparateur des gardiens. Enfin, l'équipe nationale féminine seniors a désormais comme patron du staff technique Michel Kalala Ilunga. Sandra Makombe Milezi est nommée première sélectionneuse assistante et Lay Mafobe deuxième sélectionneur assistant. Marie Ekula assume le rôle de préparateur physique et Marcello Kadiamba de préparateur des gardiens de but.

L'on demeure donc dans l'expectative à propos du futur sélectionneur des Léopards A. Réagissant à une persistante, l'entraîneur principal de Mazembe de Lubumbashi, le Français Patrice Carteron, s'est dit disposé à reprendre le tablier rendu par Claude Le Roy si le pays le lui demande. Mais il a exigé que Mihayo Kazembe, son adjoint à Mazembe, soit également son adjoint en sélection au cas où il prendrait les rênes du staff technique des A.

Martin Enyimo

MUSIQUE

La levée de deuil de Kester Émeneya à Kikwit tourne au drame

Une vingtaine des personnes ont succombé dans la nuit du 24 au 25 avril vers deux heures du matin dans une bousculade au stade du 30 juin de Kikwit à l'ouverture des manifestations marquant le quarantième jour du décès de Kester Émeneya.

Plusieurs personnes ont perdu leur vie dans la nuit du 24 au 25 avril à Kikwit au cours d'une production musicale organisée à l'initiative du gouvernement provincial du Bandundu en commémoration du quarantième jour du décès de King Kester Émeneya. Cette production du gouvernorat du Bandundu au stade du 30 Juin a mal tourné suite à la bousculade intervenue en pleine prestation de Fally Ipupa. Le stade n'étant plus en mesure de contenir la marée humaine, qui s'est déplacée pour vivre en live l'événement, a dû refouler son monde. À l'intérieur comme à l'extérieur du site, le public était à perte de vue. Des gens agglutinés tels des grappes sur une aire mal éclairée tenaient à aller aux avant-postes pour mieux voir « Di Caprio » interprétant une chanson de King Kester. S'en est suivie une bousculade aggravée par une coupure brusque d'électricité, à en croire des sources locales. De deux sorties dont dispose ce vieux stade dont l'une était obstruée par les motos-taxis, il n'en restait qu'une seule issue à cette foule qui tenait à vider les lieux.

À l'exiguïté de cette sortie où campaient des policiers tenant à dissuader la foule à rentrer à l'intérieur, il faudrait ajouter la poussée des gens de l'extérieur qui tenaient aussi à accéder au lieu de l'événement. C'est dans cet imbroglio que le drame est survenu. Agitation, secousse, bousculade, piétinement, étouffement, asphyxie, etc, rien ne pouvait contenir la fougue de la foule surexcitée. Le premier bilan provisoire fourni par l'autorité provinciale a fait état de quatorze morts et huit blessés. Un bilan vite contredit par plusieurs sources indépendantes qui avancent le chiffre de vingt morts. Le médecin directeur de l'hôpital général de référence de Kikwit 1 a affirmé que son établissement hospitalier avait reçu vingt-trois corps de victimes. Un bilan qui peut toujours s'alourdir lorsqu'on considère l'état critique dans lequel se retrouvent de nombreux bles-

sés dont la vie ne tiendrait plus qu'à un fil.

Désordre organisationnel

L'autorité provinciale qui tenait à donner un cachet particulier aux manifestations marquant la première édition du festival et du retrait de deuil de King Kester Émeneya avait mis tout le paquet pour réussir ce qui tenait lieu d'un pari. À l'opposé, un groupe des députés ressortissants du coin avaient aussi concocté leur propre organisation. Alors que les activités de la première édition du festival « King Kester Émeneya forever » étaient censées démarrer le 25 avril sous la férule d'un groupe d'élus de Kikwit au premier rang desquels se trouvait Adolphe Muzito, ces derniers ont été pris de vitesse par le gouvernorat qui a lancé les festivités plus tôt que prévu, soit le 24 avril avec Fally Ipupa. Alors qu'au départ de l'initiative, ils semblaient évoluer dans une même direction, les deux camps ont fini par étaler leurs désaccords, chacun cherchant à tirer la couverture de son côté. Moralité : la ville de Kikwit s'est retrouvée écartelée, à la veille du démarrage du festival « King Kester Émeneya Forever », entre deux organisations pour un même événement. Les artistes présents, eux-aussi, étaient divisés par rapport à leurs sponsors. D'un côté, l'on retrouvait Lidjo Kwempa, Stino Mubi, Serge Mabilia, Malembe Chant, Jolie Mubiala, Apocalypse, Tshala Muana, tous invités par Adolphe Muzito et ses compères. Et de l'autre, Werrason, Fally Ipupa et Reddy Amisi venus à Kikwit pour le compte du gouvernorat provincial.

C'est dans la confusion que s'est achevée cette première édition manquée du festival « King Kester Émeneya » après l'annulation par l'autorité provinciale de toutes les activités prévues à cet effet. Une enquête a été ouverte pour élucider les causes de cet accident. Au-delà du visible, certains observateurs voient dans ces fâcheux incidents les conséquences d'une tentative de récupération politicienne faite autour de l'événement par des politiciens en mal de sensation et qui tiennent à tout prix à faire entrer Kikwit dans leur giron en prévision des enjeux de 2016. Dossier à suivre.

Alain Diasso

FOOTBALL

La réaction des supporters de l'AS Cheminots après la radiation du staff technique

La décision du président de l'AS Cheminots de nommer un nouvel entraîneur, Eugène Kakou, en remplacement d'Amigo Djéné Tumba, n'est pas appréciée par les supporters du club qui sollicitent même son propre départ.

Après huit journées de la phase aller du championnat national, le président de l'AS Cheminots, Alexis Ndinga, a radié tout le staff technique pour insuffisance de résultats, et avec lui le secrétaire général de l'équipe. Face à cette décision, le douzième homme de l'AS Cheminots pense que le président a tort. « Je suis très déçu de mon équipe et surpris de la décision prise par la direction de renvoyer tout le staff technique. Je pense que le président a tort parce qu'il n'a suivi aucun match depuis que la saison a commencé. Mais, subitement il arrive et prend la décision de relever tout le staff technique. Ce n'est pas juste même s'il est à la tête », s'est indigné un supporter après la défaite de l'AS Cheminots face à Diables noirs, 1-2 lors de la 10e journée.

Pour lui, même la nomination d'Eugène Kakou à la place du précédent entraîneur n'est pas normale. « Je juge fatigué l'entraîneur qu'il a amené. Je pense que toute la

direction doit être démise sinon pourquoi limoger quelques uns et laisser d'autres. Je suis mécontent et j'approuve ma détresse. » Pour ce même supporter, il fallait garder le précédent qui était en train de bâtir l'équipe, qui portait déjà ses marques avec deux victoires successives en 7^e et 8^e journées. « Le coach Amigo pouvait encore rester là parce qu'on ne voit pas ce qu'on lui reproche. Le nouveau ne maîtrise aucun joueur. Le président ne fait pas ce qu'on attendait de lui », a poursuivi ce supporter très vexé. « Nous demandons sa disponibilité. Il a accepté d'être président de Cheminots et il doit apporter les solutions dont nous avons besoin. »

Dans le même sens, un autre supporter a indiqué : « Je ne suis pas entièrement d'accord avec la décision du président parce qu'on ne peut pas limoger tout le monde au même moment. Car c'est très difficile de reconstruire une équipe. En plus, le président n'est pas disponible. « J'aurais, à sa place, démissionné pour éviter la honte », a-t-il avancé. « Si le président n'a plus le temps de se consacrer à l'équipe, qu'il jette l'éponge », a-t-il conclu.

Charlem Léa legnoki

MUSIQUE

Christian Ouissyka fait un tabac à Loandjili

En une heure et demie, le musicien Christian Ouissyka a conquis, le 24 avril, le public de l'Espace culturel Yaro à Loandjili, dans le 4e arrondissement de Pointe-Noire. Un concert organisé dans le cadre des Rendez-vous du jeudi.

Guitare à la main, harmonica à la bouche, Christian Ouissyka n'a pas raté son rendez-vous avec le public de Loandjili qui, aux sons et aux mélodies de l'artiste, a passé une soirée inoubliable.

Après une brève invocation aux mânes, l'artiste musicien a déroulé son répertoire de chansons en lari, lingala et français que le public a entonnées en chœur. Me

ndié, Kimpa Vita, Nsona, Dinga ba dinga, Antoine, Youla, Nsélé, Lukaya, Me ni kuzololo, Sese dia Mouyambala, Ntelo wo, La fête au village... ont soulevé l'enthousiasme du public, émerveillé par la beauté des textes rimés et rythmés du chanteur. Sa voix puissante, son groove phénoménal, la pureté de ses textes et la profondeur de son message sont autant de singularités qui font l'immensité de son talent salué par des salves d'applaudissements et les congratulations d'un public ravi. Christian Ouissyka n'est pas seulement un parolier de charme ou un adepte de la chanson à texte, il est aussi un virtuose de la guitare

accompagnée d'harmonica, un instrument de moins en moins utilisé dans la musique moderne. Valeur sûre de la chanson à texte et farouche défenseur de la culture ancestrale, Christian Ouissyka est aujourd'hui un artiste qui suscite respect et admiration au Congo en général et à Pointe-Noire en particulier. Après la prestation de Christian Ouissyka, Antar le lion, Gael de Ngolo za Ngandu, le doyen Justin Obela, le rappeur Shaab Joe ont à leur tour égayé le public lors de la scène libre en chantant quelques morceaux en live, répondant ainsi au vœu de l'organisateur et au souhait du public.

Hervé Brice Mampouya

HANDBALL

La construction d'un gymnase s'impose

Le besoin se fait de plus en plus sentir pendant l'organisation des activités sportives en salle à Pointe-Noire.

Faute d'installations appropriées, les finales de la Coupe de la ligue de handball ont connu une fin chaotique la semaine dernière.

En attendant l'arrivée du gymnase tant rêvé par les handballeurs de Pointe-Noire, ces derniers souhaitent avoir un terrain en tartan (polyuréthane) qui permettra au moins aux amoureux de la discipline d'exprimer leur talent. Pointe-Noire est le creuset du handball congolais et les meilleurs clubs de Brazzaville sont d'ailleurs alimentés par ceux de Pointe-Noire dans les deux versions ainsi que les sélections nationales. Mais les athlètes se sentent abandonnés par les pouvoirs publics qui ne pensent pas à leur avenir.

Les compétitions organisées au stade Cheminots subissent régulièrement des intempéries. L'espace aménagé en béton se dégrade peu à peu et les joueurs s'expriment avec beaucoup de réserve pour éviter de se faire mal. Il est urgent que le gouvernement pense aux Ponténégrins, à l'orée des Jeux africains de 2015, pour permettre aux athlètes handballeurs de s'exprimer sans danger, sur un terrain en tartan.

Ch.L.L.



COOPERATION CONGO - JAPON
 MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
 AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
 Financement : Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Appel d'Offres AO N° 001/2014/KIN/JICA Travaux de construction des Installations de la Pêche Artisanale à Pointe-Noire.

Date : 28 avril 2014

Le projet s'inscrit dans le cadre de la coopération technique entre la République du Congo et le Japon dont le bénéficiaire et propriétaire officiel est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Le but du projet est de relever le niveau de la qualité des produits de pêche en apportant des améliorations dans toutes les étapes de traitement du poisson, de la capture à la vente. Ce projet de la JICA a pour consultant japonais « Fisheries Engineering Co Ltd ».

Le délai d'exécution des travaux est de neuf (09) mois.

Les spécifications de qualification comprennent :

a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen, pour des travaux de construction, de la fourniture des équipements et de la prestation des services nécessaires à l'installation des équipements, d'un montant équivalent à un milliard (1 000 000 000) FCFA, au cours des trois (3) dernières années,

b) Avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un (01) marché de travaux similaire (construction de bâtiment ou autre construction bétonnée d'un montant d'au moins

cinq cent millions (500 000 000) FCFA au cours des trois (03) dernières années.

c) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est de :

- 1 Bétonnière et les différents accessoires ;
- 1 Groupe électrogène ;
- 1 Cuve à eau de trois mille (3000) litres ou des contenants équivalents ;
- 1 Moto pompe d'une capacité importante ;
- 1 Camion benne ;
- 1 Véhicule de liaison ;
- Des matériels de topographie
- Du petit outillage de chantier complet

d) Proposer :

- Un Directeur de travaux, Ingénieur spécialisé en construction métallique ou équivalent, ayant au moins huit (08) ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparables, y compris au moins cinq ans d'expérience en tant que Conducteur des travaux.
- Un Chef de chantier ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparable.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16

heures du 28 avril au 13 mai 2014 et peut être acheté moyennant un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA au siège de Fisheries Engineering Co Ltd à Pointe-Noire à l'adresse ci-dessous citée. Le paiement devra être effectué en espèce ou par chèque certifié.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo.

Les offres doivent être présentées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies, et être déposées contre récépissé au siège de Fisheries Engineering Co Ltd à Pointe-Noire au plus tard le 4 juillet 2014 à 12 heures précises et devront porter la mention : APPEL D'OFFRES N° 001/2014/KIN/JICA relatif au travaux de construction des installations de la pêche artisanale à Pointe-Noire LOT Unique à envoyer l'adresse ci-après :

PROJET D'ETUDE POUR L'AMELIORATION DE LA CHAINE DE VALEURS DES PRODUITS HALIEUTIQUES A POINTE-NOIRE (PECHVAL)
 Aux bons soins de la Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture de Pointe-Noire,

BP : 543, Tél : 04 103 5725/06 953 5775;
 E-mail : takahashi@fishengn.co.jp
 Ville : Pointe-Noire, Pays: République du Congo

Les offres devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Dix millions (10 000 000) Francs CFA, délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le 4 juillet 2014 à 12 heures précises.

L'ouverture des plis sera effectuée au siège du PROJET D'ETUDE POUR L'AMELIORATION DE LA CHAINE DE VALEURS DES PRODUITS HALIEUTIQUES A POINTE-NOIRE (PECHVAL) aux bons soins de la Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture de Pointe-Noire, le 4 juillet 2014 à 13 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Représentant Résident
 Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), République Démocratique du Congo

ARTS MARTIAUX

Elsa Oyama, porte-étendard du judo féminin congolais

L'athlète a jusque-là remporté plus de médailles d'or que d'argent ou de bronze dans les compétitions internationales et nationales auxquelles elle a participé. Ce qui fait d'elle la judokate la plus titrée de la décennie. Portrait et parcours.

Elsa Oyama est considérée à ce jour comme l'ambassadrice du judo congolais dans sa version féminine. Une identité qu'elle a commencée à forger en 2000 lorsqu'elle foulait le tatami, pour la première fois, au judo club Jigoro Kano de Brazzaville avant de rejoindre le judo club Olympique. Son dévouement lui a valu une montée en puissance. Le grade de ceinture noire n'a pas tardé à venir. Mais Elsa Oyama a découvert la compétition bien avant d'atteindre ce niveau de grade. Elle n'est pas dotée d'un physique imposant. C'est plutôt techniquement que l'athlète s'impose sur les tatamis avec sa taille de guêpe.

Palmarès

Au plan international, Elsa Oyama a enregistré plus de victoires que de défaites. Ces victoires lui ont permis d'empocher nombre de médailles d'or. D'abord en 2004 au tournoi international de judo de Yaoundé puis en 2005, toujours au Came-

roun. L'année 2007 était la plus rentable dans la carrière d'Elsa Oyama d'autant plus qu'elle a réalisé un quadruplé de médailles d'or dans quatre tournois internationaux qui ont respectivement eu lieu au Sénégal, au Maroc, à Madagascar et en Côte d'Ivoire. Après quoi, les portes du centre international africain du judo au Maroc se sont ouvertes à elle le 11 avril 2006. Pourtant la même année elle n'a pas fait mieux que se contenter de la médaille de bronze au tournoi international de l'Île Maurice. Même performance en 2007 en Afrique du Sud et en 2009 lors des Jeux de la Francophonie à Beyrouth.

Seulement, la carrière d'Elsa, tout comme celle de tous les judokas congolais, a battu de l'aile à cause de la crise ayant plongé la Fédération congolaise de la discipline dans l'inactivité pendant quatre ans (2009-2013), soit la durée de toute une olympiade. Plus de compétitions internationales et nationales durant ce passage à vide pour les athlètes. Pourtant, Oyama

poursuivait ses entraînements à un rythme régulier même si l'engouement n'était plus au rendez-vous. La mise en place de la Fédération en mai 2013 était pour elle une bonne nouvelle qui a d'ailleurs ravivé son espoir de renouer avec les compétitions et les victoires dorées. Ainsi, lors de la 3^e édition du tournoi international de judo de Cotonou, en juillet dernier, Elsa Oyama a fait parler son talent pour se faire de l'or. Sur l'échiquier national, l'athlète a plusieurs fois été sacrée championne du Congo. Au championnat de la ligue départementale de Brazzaville, édition 2014, sa victoire en finale n'était pas une surprise. L'autre exploit dans cette compétition: le succès sur tous ses combats par Uchi-mata. Aucune de ses adversaires n'a réussi à la contrer alors qu'elles savaient d'avance que leur défaite venait de cette technique de projection. Le mois passé Elsa a encore remporté la médaille d'or au tournoi international de Yaoundé.

Ce qu'elle dit de sa carrière

« Je pense que jusque-là, j'ai réalisé un bon parcours en remportant plusieurs médailles au plan international pour honorer mon pays le Congo », a-t-elle déclaré. Elsa Oyama a aujourd'hui les yeux rivés sur les Jeux africains de 2015. Elle est l'une des valeurs sûres de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées. Son rêve, à long terme, est d'empocher une médaille d'or aux Jeux olympiques de Rio en 2016 au Brésil afin d'écrire en lettres d'or le nom du Congo dans les annales du judo. Une ambition qui suppose une vraie préparation.

Rominique Nerplat Makaya



Un combat remporté par Elsa Oyama crédit photo Adiac

AVIATION CIVILE

Les efforts du Congo dans la sureté aéroportuaire reconnus

Le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Raymond Benjamin, et le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Rodolphe Adada, ont débattu de la question, en marge des travaux de la conférence diplomatique sur la sureté de l'OACI, tenue récemment à Montréal, au Canada

À Montréal, au Canada, le ministre Rodolphe Adada a représenté d'abord le Congo à la conférence internationale diplomatique de l'OACI. Un rendez-vous au cours duquel les États membres examinent les grandes questions touchant la sureté, la protection civile et aéroportuaire.

En marge de ces assises, lors d'un entretien spécial avec le ministre congolais des transports, le secrétaire général de l'OACI, Raymond Benjamin, a salué les efforts déployés par le Congo dans ce secteur. Pour permettre au Congo de consolider ces acquis, Raymond Benjamin a réitéré au ministre Rodolphe Adada, le soutien multiforme de son institution. La formation, la sureté et sécurité aéroportuaire sont ciblées.

Ces assises qui ont réuni 422 participants, 100 États membres de l'OACI et 9 organisations et institutions, ont débouché sur la signature d'un nouveau protocole d'accord. Ce dernier vise à renforcer, de façon pérenne, la sécurité

au sein des vols, en prévision des incidents et/ou troubles causés souvent par certains passagers.

Varsovie : une étape fructueuse

À Varsovie, deuxième étape de sa mission, le ministre Adada a répondu à l'invitation du gouvernement polonais. Il a eu plusieurs entretiens avec les autorités polonaises en charge des transports, de la sécurité civile et la protection aéroportuaire, en même temps qu'il a visité quelques structures spécialisées afin de cibler celles qui pourraient profiter au Congo. À l'issue de la visite, un accord a été signé, visant l'acquisition aux prix préférentiels, des véhicules et équipements de sécurité civile de la société WISS ; des véhicules et équipements de sécurité aéroportuaire. Il est prévu également l'octroi, cette année, de 40 bourses d'études, pour la formation des cadres et agents congolais à l'école des Sa-peurs-Pompiers de Pologne.

À Malabo, dernière étape du périple, le ministre des transports a représenté le Congo à la troisième session de la conférence des ministres africains des transports, organisée par la commission de l'Union Africaine.

D'importantes décisions ont été prises à cet effet, consignées dans une déclaration, visant à renforcer le secteur des transports au sein de la région.

Firmin Oyé

RÉFLEXION

L'histoire telle que nous l'avons vécue

Demain, mardi 29 avril 2014, paraîtra le deux millième numéro des Dépêches de Brazzaville. Une occasion unique de jeter un regard en arrière afin de mesurer le trajet parcouru depuis cette date, mythique à nos yeux, où, ayant pleinement mesuré l'ampleur du défi que nous nous lançions à nous-mêmes, nous avons pris la décision de créer l'Agence d'information d'Afrique centrale qui devait elle-même donner naissance, quelques années plus tard, au journal que vous tenez entre les mains.

Nous étions alors au tout début du mois de septembre 1996. Le Congo, qui n'avait pas su gérer harmonieusement sa transition vers la démocratie, tanguait sur une mer agitée dont pouvaient à tout instant surgir des vagues dévastatrices. Et l'on voyait bien qu'au cœur de ce désordre croissant figurait le manque de médias professionnels capables de rendre objectivement compte de l'actualité et donc de jouer le rôle dévolu à la presse dans toute démocratie digne de ce nom.

Sitôt créée, l'Agence d'information d'Afrique centrale entreprit donc de

réunir des informations fiables et de les diffuser sous forme de dépêches par les canaux électroniques, alors balbutiants, qui devaient par la suite donner naissance à la formidable machine qu'est devenu aujourd'hui le Web. C'est ainsi que nous avons couvert les événements tragiques qui marquèrent les années 1997 et 1998 sans jamais travestir la réalité, en décrivant ce qui se passait à Brazzaville et dans différentes régions du Congo, en prévoyant aussi la suite des événements avec la renaissance spectaculaire d'un pays que l'on disait voué à la désunion, mais qui, en réalité, avait tout ce qu'il fallait pour se reconstruire rapidement.

Naturellement, et parce que la demande du public se faisait de plus en plus pressante, nous avons adjoint à notre agence de presse une publication imprimée, Les Dépêches de Brazzaville, qui parut d'abord sous la forme d'une revue trimestrielle, puis devint rapidement mensuelle. Centrée sur les reportages, les interviews, les analyses, les réflexions, cette revue attira vers elle un si grand nombre de lecteurs qu'il apparut très vite qu'à l'inverse des idées reçues, de

plus en plus de Congolais cherchaient des médias écrits pour s'informer. Et c'est ainsi qu'en 2007 s'imposa à nous l'idée que le temps était venu de faire des Dépêches de Brazzaville un journal paraissant chaque jour et diffusé sur l'ensemble du territoire. Le pari semblait fou dans un pays où la presse quotidienne n'existait pas, mais il était juste.

Comptant au départ douze pages, paraissant cinq jours par semaine, imprimé et diffusé à trois ou quatre mille exemplaires seulement, notre quotidien a creusé en effet ce nouveau sillon beaucoup plus rapidement qu'il n'était prévu. Son audience a littéralement explosé, et sa notoriété a cru de telle façon qu'au bout de quelques mois il est apparu nécessaire de modifier radicalement son mode de fabrication. Grâce à l'acquisition d'une rotative, cette machine puissante et complexe capable d'imprimer un grand nombre d'exemplaires en un temps très court, les pages du journal ont passé de douze à seize puis à vingt-quatre, le nombre d'exemplaires imprimés chaque nuit s'est élevé à dix mille puis à quinze mille, et le journal est paru tous les jours de la semaine sauf bien en-

tendu le dimanche.

À la veille de la parution du deux millième numéro des Dépêches de Brazzaville, nous ne comptons évidemment pas nous arrêter en si bon chemin. Devenu incontournable dans l'univers des médias africains, votre quotidien se prépare maintenant pour une nouvelle aventure. Avec l'ambition affichée d'être le premier média écrit du Bassin du Congo, diffusé par conséquent sur l'ensemble de cet espace immense qui sera demain, grâce à l'intégration régionale, l'une des communautés les plus dynamiques, les plus vivantes, les plus riches aussi du continent africain.

Déjà solidement implanté à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, notre quotidien sera présent dans quelques mois – du moins nous l'espérons – dans toutes les capitales et les grandes villes de l'Afrique centrale. Autant dire que le deux millième numéro des Dépêches de Brazzaville ne marquera pas la fin d'une époque, mais bien au contraire le début d'une nouvelle et belle aventure.

Jean-Paul Pigasse